



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/440

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

Rapport d'activité 2018 et compte administratif de Bordeaux Métropole

Monsieur Nicolas FLORIAN, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.511-39 du code général des collectivités territoriales dispose que le « président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... »

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN



BORDEAUX
MÉTROPOLE

Rapport
annuel
d'activité
2018

Édito	5
Le Conseil de Métropole	8
2018, l'année des 50 ans	12
Repères	14
Grands projets 2018	20
Économie et emploi	24
Habitat et urbanisme	30
Déplacements	36
Environnement et qualité de vie	42
Gouvernance	48
Territoires et mutualisation	54



28
COMMUNES

57 830
HECTARES

783 081*
HABITANTS

ÉDITO

Les composantes de la politique métropolitaine sont non seulement multiples mais également complexes. Les prendre en compte, les prioriser, les combiner est l'exercice délicat auquel Bordeaux Métropole s'est une nouvelle fois livrée en 2018.

Célébrant au 1^{er} janvier son cinquantième anniversaire, Bordeaux Métropole a poursuivi cette année sa quête d'une harmonie bien pensée. Continuant de développer les solutions les mieux adaptées aux besoins quotidiens de ses administrés, la Métropole a voté un plan d'urgence mobilité, renforcé l'offre de parcs-relais, porté l'extension des lignes de tram C et D, cherché les meilleurs partenaires pour l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, multiplié les initiatives en faveur d'un logement pour tous... Elle a, en parallèle, pensé les aménagements propices au développement des filières économiques les plus porteuses de dynamisme et d'emploi, adopté une politique agricole métropolitaine, œuvré à la réduction des inégalités sur son territoire et à la préservation de sa nature précieuse.

Innovante sur le plan de la participation citoyenne, elle a également lancé cette année la démarche de prospective #BM2050. Pendant 18 mois, ont pu être récoltées les aspirations, les idées et les propositions concrètes d'une société civile protéiforme, des enfants de primaire aux experts les plus pointus de leurs domaines. Le but ? Tracer à l'horizon 2050 les meilleures voies d'un développement équilibré pour une métropole Haute qualité de vie, à l'ambition européenne.

Enfin, la mutualisation a franchi de nouvelles étapes en 2018, intégrant de nouvelles communes et mettant en commun de nouvelles activités. Je tiens à saluer encore une fois les efforts entrepris par chacun des services afin d'adapter et d'optimiser leur organisation pour une action publique toujours plus performante et réactive.

Patrick BOBET

Patrick Bobet
Président de Bordeaux Métropole

28 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

MOYENNE DE LA MÉTROPOLE



LÉGENDE



AMBARÈS-ET-LAGRAVE



AMBÈS



ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX



BASSENS



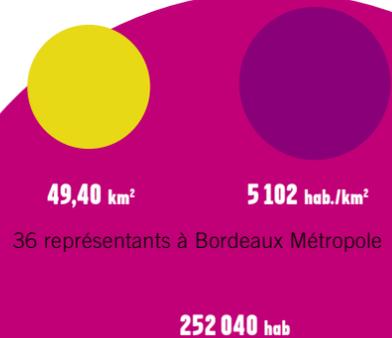
BÈGLES



BLANQUEFORT



BORDEAUX



BOULIAC



BRUGES



CARBON-BLANC



CENON



EYSINES



FLOIRAC



GRADIGNAN



LE BOUSCAT



LE HAILLAN



LE TAILLAN-MÉDOC



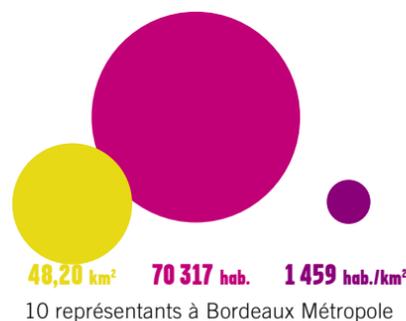
LORMONT



MARTIGNAS-SUR-JALLE



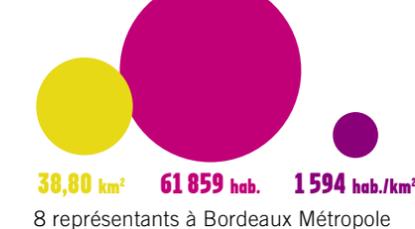
MÉRIGNAC



PAREMPUYRE



PESSAC



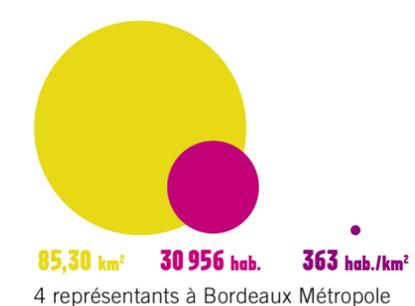
SAINT-AUBIN DE MÉDOC



SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND



SAINT-MÉDARD-EN-JALLES



SAINT-VINCENT-DE-PAUL



TALENCE



VILLENAVE-D'ORNON



CONSEIL DE MÉTROPOLE

Suite à la nomination en février 2019 d'Alain Juppé au Conseil constitutionnel, Patrick Bobet, Maire du Bouscat, a été élu Président de Bordeaux Métropole le 7 mars 2019. Lors de ce Conseil exceptionnel, les membres du Bureau et de nouveaux conseillers métropolitains ont également été élus.

LE CONSEIL

Les décisions de Bordeaux Métropole sont prises par le Conseil de Métropole, organe délibérant qui réunit 105 conseillers représentant les 28 communes qui la composent. Le Conseil se réunit onze fois par an en séance publique et vote les projets préalablement examinés par les commissions spécialisées et par le Bureau. Il peut déléguer une partie de ses attributions au Président et au Bureau.

LE PRÉSIDENT

Le Président est élu par les conseillers à la majorité absolue et à bulletin secret. Responsable de l'administration, il incarne l'exécutif de Bordeaux Métropole, réunit le Conseil, fixe son ordre du jour et peut déléguer ses fonctions à des élus et à des fonctionnaires.

LE BUREAU

Instance d'information, de débat, d'orientation et de validation, le Bureau est piloté par le Président de Bordeaux Métropole. Il est accompagné de 20 Vice-présidents et des 11 Maires conseillers délégués, chargés d'une ou plusieurs délégations sur des compétences spécifiques.

LES COMMISSIONS

Composées de conseillers représentant tous les groupes politiques siégeant au Conseil, les commissions examinent les dossiers et préparent les décisions dans leur domaine de compétence. Leur avis est consultatif. Leur nombre et leurs attributions sont définis par le Conseil.

Chaque commission, composée de conseillers représentant tous les groupes politiques siégeant au Conseil, est chargée d'étudier et d'émettre un avis sur les affaires soumises, relevant de son domaine de compétence.

LES GROUPES POLITIQUES

Les conseillers peuvent se constituer en groupes politiques. Le nombre d'élus pour constituer un groupe est fixé par le règlement intérieur du Conseil qui définit également les moyens dont ces groupes disposent.

COMPOSITION DU BUREAU

Année 2019

PRÉSIDENT



Patrick BOBET
Maire du Bouscat
Président de Bordeaux Métropole

VICE-PRÉSIDENT(E)S



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Mise en œuvre de la métropolisation



Nicolas FLORIAN
Maire de Bordeaux
Sites majeurs d'attractivité économique



Emmanuel SALLABERRY
Maire de Talence
Finances



Christophe DUPRAT
Maire de Saint-Aubin de Médoc
Transports et stationnement (Réseau TBM, pôles multimodaux)



Christine BOST
Maire d'Eysines
Zones d'activité de proximité, Économie Sociale et Solidaire, Commerce et artisanat



Michel LABARDIN
Maire de Gradignan
Transports de demain (Création TCSP, SDDOM)



Jean-François EGRON
Maire de Cenon
Administration générale, Ressources humaines



Franck RAYNAL
Maire de Pessac
Proximité (Relation avec les communes et CODEV)



Jacques MANGON
Maire de Saint-Médard-en-Jalles
Urbanisme réglementaire (PLU 3.1 et SCoT), Stratégie foncière



Clément ROSSIGNOL
Maire de Bègles
Nature (55 000 ha, espaces naturels et agricoles)



Patrick PUJOL
Maire de Villenave-d'Ornon
Voirie, Domaine public, Sécurité et réglementation du domaine public



Anne-Lise JACQUET
Maire d'Artigues-près-Bordeaux
Eau et Assainissement



Fabien ROBERT
1^{er} Adjoint au Maire de Bordeaux
AggloCampus - Enseignement supérieur - Recherche et Innovation



Claude MELLIER
Conseillère municipale de Mérignac
Infrastructures routières et ferroviaires, Franchisements et raccordements



Agnès VERSEPUY
Maire du Taillan-Médoc
Équipements d'intérêt métropolitain (Grande Salle de spectacles, équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain)



Michel DUCHÈNE
Conseiller municipal de Bordeaux
Grands projets d'aménagement urbains (ZAC, PAE, aménagements centres-bourgs)



Brigitte TERRAZA
Maire de Bruges
Mobilité alternative, Modes doux, Covoiturage, PDE



Jean TOUZEAU
Maire de Lormont
Habitat, Logement, Politique de la ville



Anne WALRYCK
4^e Adjointe au Maire de Bordeaux
Développement Durable (Agenda 21, Plan Climat, Transition énergétique, Réseau de châteaux)



Dominique ALCALA
Maire de Bouliac
Collecte, tri et traitement des déchets

CONSEILLERS(ÈRES) DÉLÉGUÉS(ES)



Michel HÉRITIÉ
Maire d'Ambarès-et-Lagrave
Soutien à la programmation culturelle sur les territoires



Kevin SUBRENAT
Maire d'Ambès
Risques technologiques et naturels



Jean-Pierre TURON
Maire de Bassens
Préservation de la ressource en eau



Véronique FERREIRA
Maire de Blanquefort
Opérations d'aménagement urbain hors centres-villes



Alain TURBY
Maire de Carbon-Blanc
Numérique



Jean-Jacques PUYOBRAU
Maire de Floirac
Financements européens et suivi du Contrat de plan État-Région



Andréa KISS
Maire du Haillan
Parcs urbains



Michel VERNEJOU
Maire de Martignas-sur-Jalle
Relations internationales et coopération décentralisée



Béatrice DE FRANÇOIS
Maire de Parempuyre
Développement de proximité et des circuits courts



Josiane ZAMBON
Maire de Saint-Louis-de-Montferland
Valorisation du Fleuve



Max COLÈS
Maire de Saint-Vincent-de-Paul
Agro-alimentaire

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

Année 2019

Les 105 conseillers métropolitains (Président et membres du Bureau compris) élus suite au Conseil exceptionnel du 7 mars 2019. Le nombre de conseillers dépend du nombre d'habitants de chaque commune, les plus petites se voyant attribuer un siège de fait et aucune ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.



Emmanuelle AJON Bordeaux
Erick AOUIZERATE Bordeaux
Cécile BARRIERE Saint-Médard-en-Jalles
Léna BEAULIEU Mérignac
Maribel BERNARD Bordeaux
Odile BLEIN Ambarès-et-Lagrave
Isabelle BOUDINEAU Bègles
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE Bruges
Jacques BOUTEYRE Saint-Médard-en-Jalles
Marie-Christine BOUTHEAU Cenon



Anne BRÉZILLON Bordeaux
Nicolas BRUGÈRE Bordeaux
Sylvie CASSOU-SCHOTTE Mérignac
Alain CAZABONNE Talence
Didier CAZABONNE Bordeaux
Anne-Marie CAZALET Bordeaux
Chantal CHABBAT Talence
Gérard CHAUSSET Mérignac
Solène CHAZAL Bordeaux
Brigitte COLLET Bordeaux



Emmanuelle CUNY Bordeaux
Jean-Louis DAVID Bordeaux
Yohan DAVID Bordeaux
Nathalie DELATRE Bordeaux
Michèle DELAUNAY Bordeaux
Stéphan DELAUX Bordeaux
Arnaud DELLU Talence
Laurence DESSERTINE Bordeaux
Gérard DUBOS Pessac
Michèle FAORO Lormont



Vincent FELTESSE Bordeaux
Marik FETOUH Bordeaux
Jean-Claude FEUGAS Lormont
Florence FORZY-RAFFARD Bordeaux
Philippe FRAILE-MARTIN Bordeaux
Magali FRONZES Bordeaux
Guillaume GARRIGUES Talence
Max GUICHARD Cenon
Jacques GUICHOUX Saint-Médard-en-Jalles
Jean-Pierre GUYOMARCH Bordeaux



Daniel HICKEL Gradignan
Pierre HURMIC Bordeaux
Dominique IRIART Talence
Martine JARDINÉ Villenave-d'Ornon
Laëtitia JARTY-ROY Bordeaux
François JAY Bordeaux
Franck JOANDET Bègles
Bernard JUNCA Le Bouscat
Conchita LACUEY Floirac
Marc LAFOSSE Bordeaux



Anne-Marie LEMAIRE Villenave-d'Ornon
Bernard LE ROUX Mérignac
Pierre LOTHAIRE Bordeaux
Zeineb LOUNICI Pessac
Émilie MACERON-CAZENAVE Le Bouscat
Éric MARTIN Pessac
Thierry MILLET Mérignac
Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM Bordeaux
Jacques PADIE Blanquefort
Christine PEYRE Mérignac



Arielle PIAZZA Bordeaux
Michel POIGNONEC Villenave-d'Ornon
Dominique POUSTYNNIKOFF Pessac
Benoît RAUTUREAU Pessac
Marie RÉCALDE Mérignac
Karine ROUX-LABAT Gradignan
Alain SILVESTRE Bordeaux
Gladys THIEBAULT Pessac
Anne-Marie TOURNEPICHE Pessac
Serge TOURNERIE Eysines



Elizabeth TOUTON Bordeaux
Thierry TRIJOLET Mérignac
Marie-Hélène VILLANOVE Bordeaux

2018, L'ANNÉE DES 50 ANS

Traversée des boulevards par la ligne D du tramway et premiers essais dynamiques de l'extension de la ligne C à Villenave-d'Ornon, élaboration d'une charte d'engagement Climat-Énergie, inauguration de l'Arkéa Arena, adoption d'un plan d'urgence mobilité, signature d'une charte du Bien construire, nouveaux aménagements économiques... l'année du cinquantième anniversaire de Bordeaux Métropole s'est à nouveau montrée riche de projets et de réalisations. Marquée par la vaste consultation citoyenne de #BM2050, 2018 a vu se poursuivre l'engagement de la Métropole dans la direction de chacun de ses grands domaines de compétence :

l'économie et l'emploi, l'habitat et l'urbanisme, les déplacements, l'environnement. Rigoureuse dans la gestion de son budget, la Métropole est parvenue à maintenir un haut niveau d'investissement malgré la baisse tendancielle des dotations subie depuis ces dernières années. Attentive à préserver les équilibres multiples, non seulement entre ses territoires, mais entre ville et nature, ressources et développement, attractivité et qualité de vie, elle a œuvré à la fois à la gestion des problèmes immédiats et à la préparation d'un avenir non seulement commun, mais coconstruit.



REPÈRES

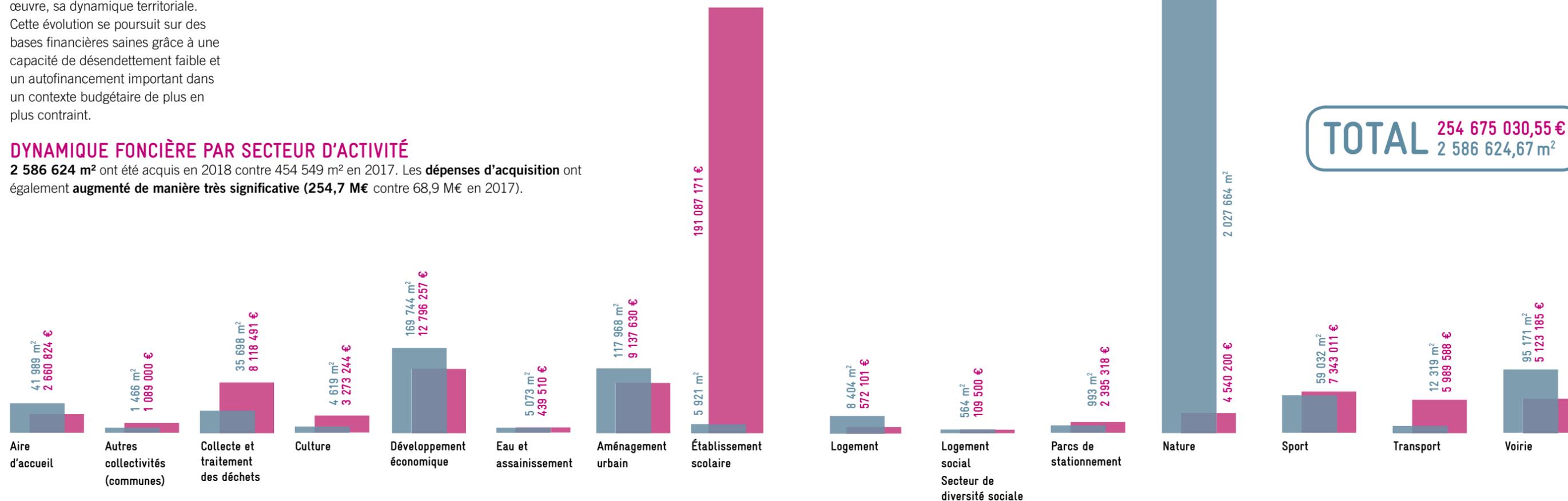
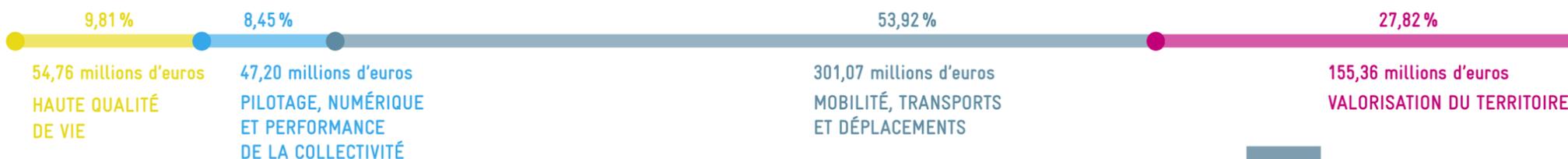
INVESTISSEMENTS 2018

Malgré une situation financière impactée par la profonde mutation institutionnelle de ces trois dernières années, la Métropole a poursuivi un haut niveau d'investissement tout en préservant la solidarité avec ses communes membres. Le programme d'équipement, en progression de 13,58% en 2018, s'élève à 558,33 millions d'euros, avec un taux d'exécution des dépenses de 76,4% qui reste soutenu. Cette progression est surtout marquée au budget annexe transports dont le volume des investissements réalisés passe de 79,78 M€ en 2017 à 153,08 M€ en 2018, soit une hausse de 91,87%. La Métropole confirme ainsi sa volonté de renforcer son attractivité et d'accompagner, par les nombreux projets mis en œuvre, sa dynamique territoriale. Cette évolution se poursuit sur des bases financières saines grâce à une capacité de désendettement faible et un autofinancement important dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

DYNAMIQUE FONCIÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

2 586 624 m² ont été acquis en 2018 contre 454 549 m² en 2017. Les dépenses d'acquisition ont également augmenté de manière très significative (254,7 M€ contre 68,9 M€ en 2017).

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS



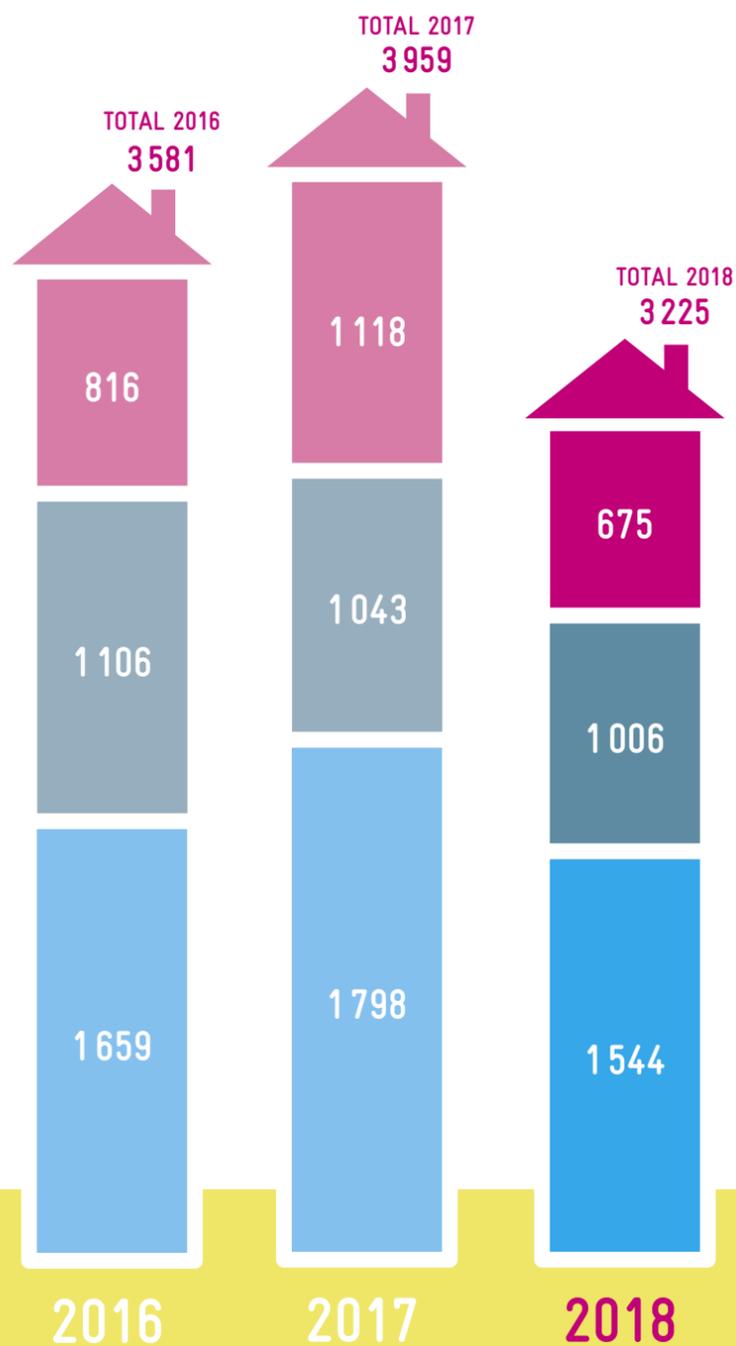
TOTAL 254 675 030,55 €
2 586 624,67 m²

AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT

LA DYNAMIQUE DU LOCATIF SOCIAL

La reprise constatée depuis 2015 se confirme et les chiffres de 2018, après une année 2017 exceptionnelle, dépassent à nouveau les objectifs fixés au Plan local d'urbanisme (PLU) voté en décembre 2016, même si une tendance globale à la baisse est constatée, vraisemblablement en partie consécutive à la réforme du financement du logement social. Le volume de logements PLAI (pour les ménages les plus modestes) reste stable. Des résultats qui illustrent la dynamique rencontrée sur la Métropole depuis quelques années, et qui se traduisent dans un taux SRU en constante évolution. En 2018, plus de 70% des financements accordés se sont concentrés sur des communes déficitaires, ce qui constitue un motif fort de satisfaction pour la Métropole.

-  Logement PLS (Prêt locatif social)
-  PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion)
-  PLUS (Prêt locatif à usage social)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR CROISSANCE

L'activité de 2018 s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre de la feuille de route économique votée en 2016, avec toujours comme priorités d'accompagner les entreprises, de créer de nouveaux emplois, de développer les interactions, de renforcer les partenariats et d'intensifier l'attractivité de la Métropole.

Vente de **4 fonciers économiques métropolitains** (14 071 m²).

300 contacts entreprises en accompagnement de projet.

Une année record en matière d'immobilier d'entreprises : **149 000 m² de transactions de bureaux**.

Création de **7 700 nouveaux emplois** salariés nets (+2,5%).

Poursuite du soutien à l'intervention sur le territoire de **3 pôles de compétitivité, 2 technopoles, 4 clusters**.

Des projets d'entreprises sans précédent : Dassault (30 000 m² de bureaux neufs à Mérignac), Sabena technics (construction d'un nouveau hangar de maintenance des avions civils et militaires avec la création de 200 emplois pour 2019/2020), Safran Ceramics (ouverture d'une usine pour la recherche technologique en matière de matériaux composites ; 100 chercheurs).

CLAUSES SOCIALES : L'INSERTION AU CŒUR DES MARCHÉS PUBLICS

Engagée dans une démarche d'achat socialement responsable, Bordeaux Métropole a notifié aux entreprises 127 marchés incluant des clauses sociales ainsi que des marchés réservés et d'insertion, pour 224 259 heures d'insertion réalisées en 2018. 724 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié en 2018 de ce dispositif, avec comme prolongements :

> 412 personnes toujours en contrat en fin d'année 2018, soit 57 %,
 > 97 personnes en sortie positive (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation), soit 13 %,
 > 80 personnes en sortie dynamique (CDD de moins de 6 mois, contrat d'insertion), soit 11 %,
 > 135 personnes en situation d'abandon, de déménagement, de maladie notamment, soit 19 %.

 Marchés avec clauses sociales notifiés  Heures d'insertion

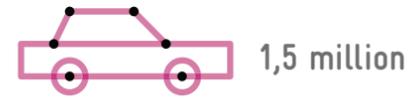


DÉPLACEMENTS

TBM, UN RÉSEAU TOUJOURS PLUS PERFORMANT

En 2018, le réseau TBM a enregistré 165 millions de voyages (hors V³), soit une hausse de +10,4% par rapport à 2017. Les V³ ont diminué avec 2,2 millions d'emprunts mais les Bat³, quant à eux, ont connu une nouvelle augmentation, avec plus de 395 000 voyages, soit une hausse de 8,7% par rapport à 2017. Les parcs-relais ont, quant à eux, connu une faible évolution de +0,7% par rapport à l'année précédente.

Stationnements en parcs-relais et mixtes



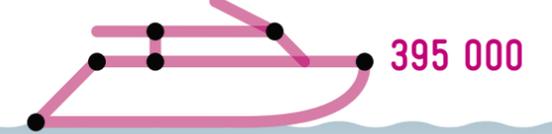
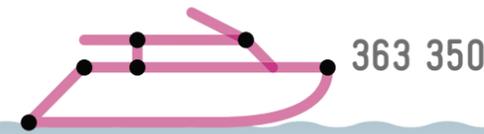
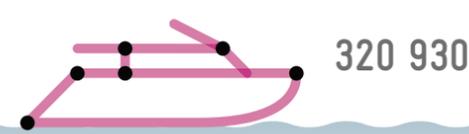
Emprunts de V³



Voyages en bus et tram



Voyages navette Bat³



2016

2017

2018

DÉCHETS MÉNAGERS

OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2018, 425 196 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et traitées, en porte à porte, apport volontaire et dans les centres de recyclage, grâce à l'intervention de 913 agents de Bordeaux Métropole et des délégataires. Ces ordures ménagères ont été valorisées à 92% sous forme de réutilisation directe de la matière ou de valorisation énergétique. De nouveaux objectifs à l'horizon 2020 et 2025 ont été fixés en 2016 avec la Loi de Transition Énergétique (LTE) pour la croissance verte.

*Ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectées avec les ordures ménagères.

Déchets ménagers et assimilés* (kg/an/hab)



-10%
visant à réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant sur la base de 2010.

Déchets stockés (tonnes)



-30%
visant à réduire la part des déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage sur la base de 2010.

Taux de recyclage (%)



55%
visant à augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes.

Objectif LTE
(Loi de Transition Énergétique)
2020

2010

2018

EAU POTABLE

QUALITÉ ET ACCÈS POUR TOUS

En 2018, le Service public de l'eau potable a compté 279 614 points de service (+2,1% par rapport à 2017) et desservi 748 391 habitants. 43,7 millions de m³ (Mm³) d'eau potable ont été délivrés, soit une hausse significative de 4,6% par rapport à 2017. Les volumes livrés aux abonnés (hors interconnexions, bornes de puisage) sont notamment en hausse de 1,6 Mm³ (soit +4%) en 2018, avec une valeur portée à 42,05 Mm³ contre 40,4 Mm³ en 2017. Le volume d'eau prélevé dans les nappes souterraines a, quant à lui, sensiblement augmenté, passant de 52,691 Mm³ en 2017 à 53,37 Mm³ en 2018. Par ailleurs, les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées ont atteint 100% de conformité pour la microbiologie et la physico-chimie.

* Hors volumes prélevés et reversés en 2016 au milieu naturel suite à la pollution de la ressource de Thil et Gamarde correspondant à 1,6 Mm³.

Consommés (Mm³)
 Prélèvements (Mm³)



40,1

40,4

42

52,7*

52,7*

53,4

2016

2017

2018

GRANDS PROJETS 2018

TRAMWAY : EXTENSION

2018 a été marquée par le vote de l'extension de la **ligne D jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles**. Les premiers essais sur l'extension de la **ligne C à Villenave-d'Ornon** ont, quant à eux, eu lieu en fin d'année.

2050 #BM2050

Bordeaux Métropole a lancé en février 2018 une **vaste démarche prospective sur l'avenir de la Métropole à l'horizon 2050**. Questionnaires en ligne, concertations de terrain, débats, pitchs... De nombreux outils ont été déployés pour recueillir les idées et ressentis. Clôture de l'opération le 29 mars 2019 après un cycle de grandes conférences.

BRAZZA

En 2018, un **dossier d'autorisation environnementale a été déposé** pour le projet Brazza. Urbanisme négocié, logements audacieux adaptés aux ressources de chacun, part importante laissée aux activités économiques et à l'artisanat : le futur quartier occupera une place singulière sur la métropole.

PONT SIMONE-VEIL

Suite au lancement d'une procédure de médiation, **un accord amiable a été signé entre le groupe Fayat et Bordeaux Métropole** pour poursuivre la construction du futur pont Simone-Veil. Livraison prévue en 2023.

ARKÉA ARENA : INAUGURATION

Le 24 janvier 2018, la grande salle de spectacles métropolitaine, située à Floirac et rebaptisée **Arkéa Arena, a ouvert ses portes au public** après deux ans de travaux. Ce ne sont pas moins de 11 300 spectateurs qui ont assisté au premier concert de Depeche Mode.

BORDEAUX AÉROPARC

En 2018, de grands projets dans la filière aéronautique-spatial-défense et **plusieurs implantations d'entreprises dans les secteurs tertiaires et productifs** ont vu le jour sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport.

BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Suite à la décision du Tribunal administratif de Bordeaux de suspendre la Déclaration d'utilité publique (DUP) du Bus à haut niveau de service (BHNS) entre **Bordeaux et Saint-Aubin de Médoc**, Bordeaux Métropole fait appel.

CITÉ NUMÉRIQUE

La livraison de la **1^{re} tranche de locaux** de la Cité Numérique à Bègles, pôle d'excellence numérique et laboratoire de projets économiques, culturels et éducatifs, a eu lieu en septembre.

OPÉRATION EURATLANTIQUE

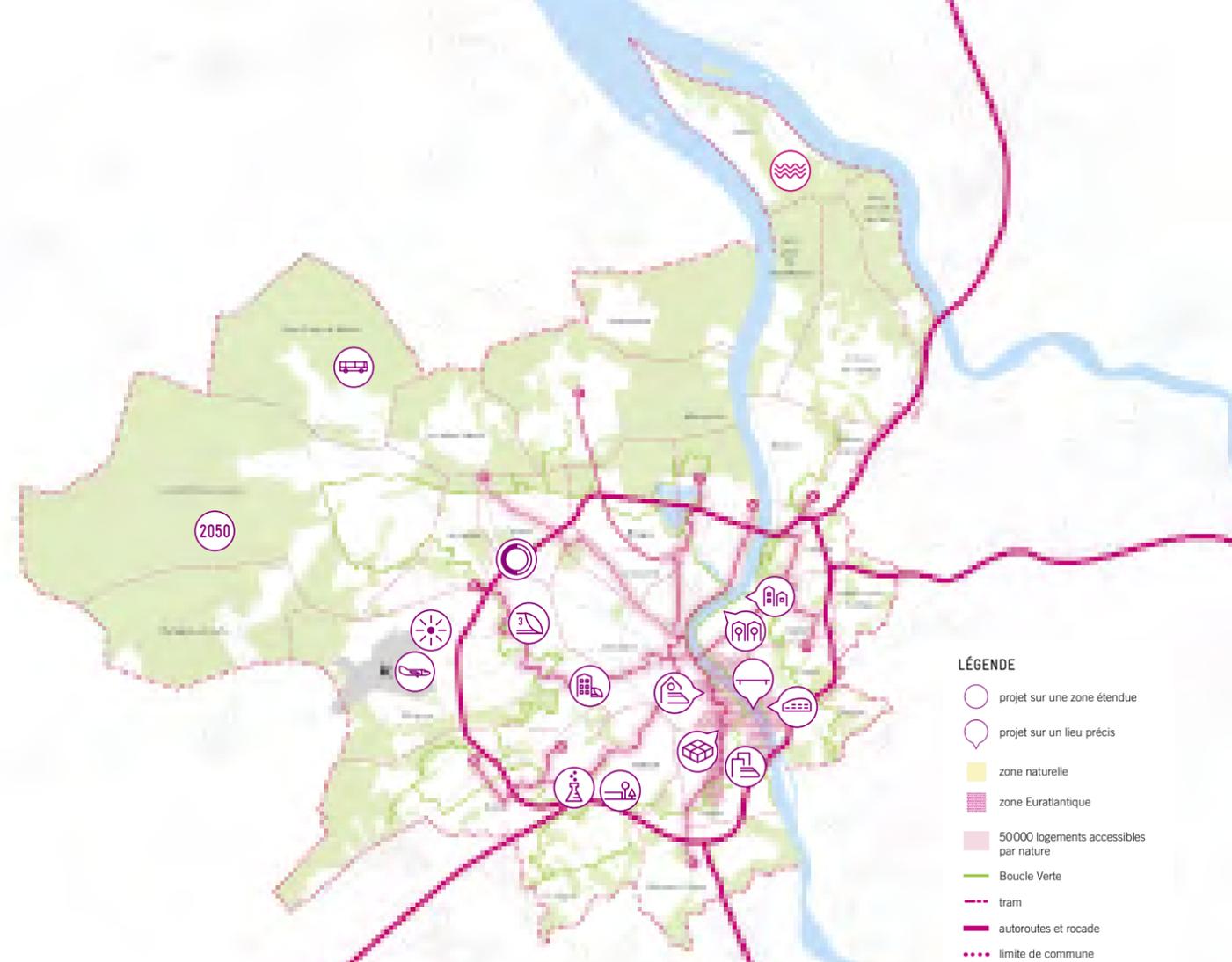
En lien avec l'arrivée de la LGV, l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique s'est poursuivie avec 2 500 emplois accueillis en 2018 sur la **ZAC Saint-Jean Belcier**. L'offre de services a également été complétée avec notamment l'ouverture des halles BOCA, quai de Paludate.

OPÉRATION CAMPUS BORDEAUX

Dessiner un nouveau visage des sites universitaires bordelais : attractifs, durables et ouverts sur la cité, répartis entre le domaine universitaire de Pessac, Talence, Gradignan (260 ha), le pôle de santé Bordeaux-Carreire et de sciences humaines et sociales place de la Victoire à Bordeaux. Objectifs à l'horizon 2020 : requalifier la majeure partie des bâtiments universitaires, implanter des laboratoires de recherche de portée internationale, aménager des espaces publics et créer des pôles de vie étudiants.

INNO CAMPUS

L'Opération d'Intérêt Métropolitain Inno Campus s'est poursuivie en 2018. En articulant opérations d'aménagement, innovation économique et valorisation d'équipements majeurs, le site a pour ambition d'accueillir **10 000 emplois supplémentaires d'ici à 2030**.



LÉGENDE

- projet sur une zone étendue
- ◉ projet sur un lieu précis
- zone naturelle
- zone Euratlantique
- 50 000 logements accessibles par nature
- Boucle Verte
- tram
- autoroutes et rocade
- ... limite de commune

ROCADE

2018 marque la fin des travaux de **mise à 2 x 3 voies** entre les échangeurs 9 et 10. Une **4^e voie** a été mise en service dans le sens intérieur de la rocade au niveau du pont François-Mitterrand et le **passage à 4 voies** en sens extérieur a été amorcé.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

Bordeaux Métropole s'est engagée au côté de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en faveur d'un « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** ». Objectif : diminution de 3% de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici à 2020.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET PARCS D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAINS

Innovation technologique (aéronautique, spatial, défense, santé, lasers-photonique...), **filières vertes, chimie, tertiaire supérieur...** Bordeaux Métropole défend ses filières d'excellence et leurs entreprises, soutient les clusters et pôles de compétitivité et développe des parcs d'excellence métropolitains, notamment dans le cadre des OIM Bordeaux Aéroport et Inno Campus.

BASTIDE-NIEL

En 2018, Bordeaux Métropole a piloté de nombreuses opérations d'aménagement sur la ZAC Bastide-Niel. Le projet prévoit la **création de 3 200 à 3 400 nouveaux logements et d'équipements publics de proximité**.

50 000 LOGEMENTS

L'immeuble Bordeaux Résidence du Lac a été inauguré le 14 février 2018, marquant une nouvelle étape dans la réalisation du programme « **50 000 logements accessibles par nature** ». Cette 1^{re} phase représente un volume de 66 logements.

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

En 2018, Bordeaux Métropole a poursuivi son **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** avec l'achèvement des premiers travaux de restauration des digues sur la rive droite pour un montant de 20 M€.

24 janvier 2018

Ambiance électrique pour le concert inaugural de Depeche Mode à l'Arkéa Arena de Floirac, où pas moins de 11 300 personnes sont réunies.



ÉCONOMIE ET EMPLOI

Ambition forte et compétence historique, le développement économique a généré en 2018 de nombreuses actions métropolitaines. Aménagement économique, soutien aux filières stratégiques, renforcement de l'économie sociale et solidaire, repérage des secteurs émergents et prometteurs, interventions dans le domaine de l'emploi, attractivité et partenariats métropolitains... l'année a été marquée par un important volume de projets portés par les entreprises et les acteurs des filières, synonyme de la dynamique économique de la Métropole.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Inauguration de la **salle de spectacle Arkéa Arena** le 24 janvier 2018.
- Lancement de l'**Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)** pour le secteur Cœur Aéroparc à Mérignac.

FÉVRIER

- Les élus se mobilisent pour la préservation des emplois de **Ford Aquitaine Industries**.

MARS

- Ouverture de l'**usine Safran Ceramics** au Haillan pour de la recherche technologique en matière de matériaux composites.
- Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation **Airbnb**.
- Vote d'un **plan d'actions en faveur du commerce**.

AVRIL

- 65 % des logements métropolitains sont éligibles à la **fibres optique**.

JUIN

- Désignation de Bordeaux Métropole pour la **présidence 2020 de la Communauté des Villes Ariane**.

JUILLET

- Inauguration d'une **nouvelle usine Ariane Group** de fabrication de tuyères pour Ariane 6 au Haillan.

SEPTEMBRE

- Lancement de la construction d'un bâtiment tertiaire de **30 000 m² de bureaux neufs pour Dassault à Mérignac**. Plus de 1 000 emplois à la clé.
- Livraison de la 1^{re} tranche de locaux de la **Cité Numérique**.

OCTOBRE

- Signature du **protocole de coopération territoriale** entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération.

NOVEMBRE

- Validation du projet d'aménagement économique des « 5 chemins » au Haillan, dans le cadre de l'**Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc**.
- Début de la construction du nouveau hangar de **maintenance des avions civils et militaires (10 000 m²) Sabena** à Mérignac.

- 10^e édition du **Mois de l'économie sociale et solidaire**.

DÉCEMBRE

- Validation politique des grandes orientations du **plan guide de l'OIM Bordeaux Aéroparc**.
- 3^e comité de pilotage relatif au **protocole de coopération entre Bordeaux et Angoulême**.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

En 2018, la Métropole a œuvré à l'amélioration de la production foncière et immobilière en réponse aux besoins des entreprises sur les « sites majeurs d'attractivité » comme les zones d'activité de proximité. Elle a mené des opérations d'aménagement à vocation économique (aménagement, redynamisation, densification) et soutenu des projets urbains mixtes (démarche « Activités en ville »). À côté de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique, qui porte le développement du tertiaire supérieur autour de la gare TGV, Bordeaux Métropole poursuit l'aménagement prioritaire des Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) créées autour de l'aéroport international et du Campus.

2018 a vu 2 500 emplois accueillis sur la ZAC Saint-Jean Belcier où l'offre de services a été complétée avec l'ouverture des halles BOCA, quai de Paludate.

Le dynamisme de l'OIM Bordeaux Aéroport s'est confirmé via plusieurs grands projets dans la filière aéronautique - spatial - défense ou l'implantation de nombreuses entreprises dans les secteurs tertiaires et productifs. L'aéroport de Bordeaux-Mérignac a poursuivi sa forte croissance avec 6,8 millions de passagers en 2018.

RENFORCEMENT DES FILIÈRES STRATÉGIQUES

Des projets majeurs de développement d'entreprises ont été accompagnés dans divers secteurs, mais deux grands écosystèmes économiques locaux se sont démarqués : celui de l'aéronautique - spatial - défense avec le début des travaux Dassault pour 30 000m² de bureaux neufs en 2020-21 à Mérignac, emportant la création de 1 000 à 1 500 emplois, la construction d'un nouveau hangar de maintenance Sabena Technics à Mérignac ou de nouvelles usines Ariane Group et Safran Ceramics au Haillan... Nouvelle actrice montante dans le secteur du Nautisme et de la Navigation, la métropole bordelaise ambitionne, par ailleurs, de choyer cette filière économique. La Métropole a ainsi poursuivi son soutien en faveur du cluster Bordeaux Superyachts Refit, acté une participation à la création d'un Pôle naval avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, à hauteur de 3,2 M€ (soit environ 22 % du budget) et poursuivi son accompagnement auprès des acteurs majeurs de la filière (CNB – Groupe Beneteau, ARMI...).

ANIMATION DES ÉCOSYSTÈMES D'EXCELLENCE

Outre son action en faveur des écosystèmes d'excellence (partenariat Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Technowest, Unitec, pôles de compétitivités et clusters...) pour un montant de plus d'1 M€, la Métropole a choisi de soutenir, en 2018, des startups et entreprises innovantes du territoire. Elle a développé une stratégie pour la prise en compte de l'innovation dans les démarches et process de commande publique et organisé la rencontre entre professionnels de l'immobilier et innovateurs (Aire Innovation).

AIDE À L'EMPLOI

En complément de son action d'accueil et de développement des entreprises, Bordeaux Métropole a contribué à rapprocher la demande d'emploi locale des opportunités d'embauche. Elle a tissé des relations fortes avec La Maison de l'emploi de Bordeaux, Technowest à Mérignac et l'association pour le développement local et l'emploi (ADELE) à Bègles pour la diffusion d'une culture partenariale dans le traitement des demandes des entreprises. Cette nouvelle approche rassemble le service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, les 4 Missions locales, les 6 PLIE), les services emploi des communes concernées, les associations locales et structures d'insertion.

COMMERCE, ARTISANAT ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

UN PLAN EN FAVEUR DU COMMERCE

La Métropole a voté en 2018 un plan d'actions en faveur du commerce. En ligne de mire : développement équilibré des polarités commerciales, maîtrise de l'évolution des centres commerciaux, maintien d'un tissu commercial adapté aux besoins, mais aussi appui au commerce de proximité, via la redynamisation des centres-villes, le soutien aux marchés de plein-air, aux circuits courts, aux commerces indépendants, ou encore la lutte contre la vacance commerciale.

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole a continué en 2018 de mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de l'ESS. Elle a soutenu plusieurs projets d'investissement importants tels que l'implantation du premier supermarché coopératif de la métropole (Supercoop, à Bordeaux), la création d'une boulangerie solidaire (Pain et Partage à Mérignac), la mutualisation d'un lieu par deux associations à Bordeaux (institut de beauté solidaire et solution de garde artistique en horaires décalés), le soutien d'espaces de travail partagés (un tiers lieu à Lormont, Le Garage Coworking), et un Fab Lab autour du textile (Sew&Laine à Bègles).

PROMOTION DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

L'année a vu la mise en œuvre du Plan d'action en faveur de l'artisanat élaboré fin 2017. Plusieurs diagnostics de besoins ont été réalisés, la labellisation éco-responsable des artisans (ÉcoDéfis) s'est poursuivie, des améliorations ont été apportées aux conditions de stationnement des artisans sur Bordeaux ou à leur réponse aux marchés publics de la Métropole. Plusieurs mesures de soutien ont par ailleurs été apportées aux commerçants et artisans de l'axe Thiers/Stalingrad impactés par la fermeture du pont de pierre. La Métropole a enfin assuré la coordination des ouvertures dominicales entre les différentes communes souhaitant autoriser l'ouverture des commerces plus de 5 dimanches par an.

TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

VALORISER SES ATOUTS

La marque territoriale partagée Magnetic Bordeaux a atteint en 2018 sa phase mature de déploiement opérationnel. Des études sectorielles ont été commandées, qui permettent de suivre l'évolution et d'approfondir la connaissance de secteurs émergents ou prometteurs pour le développement métropolitain.

Pour renforcer sa notoriété, la Métropole a participé à de nombreux salons professionnels (CES, MIPIM, Vivatech), à des opérations collectives internationales, ainsi qu'à des événementiels et opérations de marketing.

GÉRER LA MANNE TOURISTIQUE

6,8 M€ de recettes de taxe de séjour, 1,28 millions de visiteurs dans les sites culturels, 120 congrès... La Métropole a continué de soigner, en 2018, l'important vecteur d'attractivité qu'est le tourisme d'agrément comme d'affaires. Elle a poursuivi la promotion de la « Destination Bordeaux Métropole » au niveau international, soutenu le développement d'un plan marketing croisières, participé à la remise à niveau des équipements dédiés au tourisme d'affaires (Parc des Expositions, Palais 2 l'Atlantique). Elle a apporté son expertise et son soutien financier aux grands projets touristiques et doté les bords de Garonne d'un nouveau ponton pour le tourisme fluvial. Édition de cartes touristiques, jalonnement de parcours... la Métropole a également soutenu le développement du tourisme de proximité; elle a renouvelé son soutien financier aux associations et a contribué aux grands événements concourant à son rayonnement.

LA MÉTROPOLE DES COOPÉRATIONS

AIDES ET RÉSEAUX

La recherche de cofinancements et le travail en réseaux sont deux leviers que la Métropole a actionnés avec réussite en 2018. 18 dossiers de demande de cofinancement public ont été déposés pour un montant total de 6,1 M€, 7 ont été conventionnés à hauteur de 566 455 €. Côté réseaux et projets européens, la Métropole a continué d'être active au sein de groupes tels qu'Eurocities ou le City economic and financial governance group (CEFG). Elle a renforcé son engagement dans la construction de coopérations territoriales comme Écocité Bordeaux plaine de Garonne, le projet « Territoires d'innovation », la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations ou la démarche « Bordeaux métropole coopérative ».

COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS

Après Angoulême et la CALI (Communauté d'agglomération du Libournais), deux nouveaux protocoles de coopération ont été signés par Bordeaux Métropole avec la ville de Saintes et Val de Garonne Agglomération sur des champs aussi divers que la transition énergétique, la mobilité, les circuits courts, la culture...

● CHIFFRES CLÉS

● Record en matière d'immobilier d'entreprise

149 000 m²

de transactions bureaux et

241 000 m²

de transactions locaux d'activités/entrepôts.

● **1 218 m²**

pour 1 000 habitants de densité commerciale.

● **2 983**

établissements employeurs et

36 515

salariés (+ 5%)

dans l'économie sociale et solidaire.

● **76 M€**

de retombées économiques des congrès.

● **101 924**

étudiants et

10 000

enseignants chercheurs.

HABITAT ET URBANISME

Essentiel à la qualité de vie des Métropolitains, la compétence de la Métropole en matière de logement et d'urbanisme est rendue plus sensible encore par la forte attractivité de notre territoire. Soucieuse de développer une offre de logements de qualité, à prix maîtrisés, et justement adaptée à la diversité des besoins de sa population, Bordeaux Métropole a continué à soutenir la construction et la réhabilitation de logements sociaux comme le renouvellement urbain des quartiers sensibles, à aider les premiers achats et les démarches de rénovation, mais aussi à planifier, réguler et valoriser son urbanisme.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Lancement de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt « Logement d'Abord »**.

FÉVRIER

- Signature de la **charte « Bien construire »** à Bordeaux Métropole.

- Entrée en vigueur du **Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)**.

MARS

- Signature d'une convention de **partenariat cadre avec La Fabrique de Bordeaux Métropole et la Caisse des Dépôts** pour la réalisation de 700 à 900 logements.

AVRIL

- Dépôt du dossier d'autorisation environnementale pour le **projet Brazza**.

- Approbation du **programme des opérations d'aménagement** de Gradignan et Le Haillan.

- Bordeaux Métropole désignée territoire pilote dans la mise en œuvre accélérée du **plan quinquennal pour le logement d'abord (2018-2022)**.

MAI

- Ateliers territoriaux et réunions en communes pour la **démarche de mixité métropolitaine**.

- Bordeaux Métropole présente de nouvelles orientations pour **réguler les prix du foncier et accroître l'offre de logements à prix maîtrisés**.

JUILLET

- Lancement, avec Espacités, d'un **diagnostic territorial sur le parc privé**, concerté avec les communes.

- Approbation du programme de l'**opération d'aménagement Mérignac Soleil**.

SEPTEMBRE

- Ouverture de la **concertation sur le projet urbain de la Jallère** à Bordeaux.

- Modification de la **ZAC Ginko** à Bordeaux pour la création d'un collège public.

NOVEMBRE

- La création d'un **organisme de foncier solidaire** à l'échelle métropolitaine est validée.

- La Métropole valide sa contribution à l'élaboration du **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

CONDUIRE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Attentive à répondre au mieux aux nouveaux besoins en équipements, Bordeaux Métropole a augmenté en 2018 son fonds de concours pour le financement des groupes scolaires hors opération d'aménagement, jusqu'à 50 % du montant total des travaux. Parallèlement, la sollicitation des opérateurs privés dans le financement des équipements publics a continué de s'intensifier avec de nouveaux projets urbains partenariaux (PUP) dans différentes communes. Des études se sont également engagées ou poursuivies sur divers sites de la Métropole. À retenir, celles de Chambéry et Robert Picqué pour Villenave-d'Ornon, des centres-villes de Saint-Vincent-de-Paul, Ambès, Artigues-près-Bordeaux et Martignas-sur-Jalle, l'étude intercommunale de Lissandre, ou l'ouverture de la concertation au titre du code de l'urbanisme pour le projet de la Jallère à Bordeaux. La Métropole a encore piloté et suivi de nombreuses opérations d'aménagement, notamment sur la ZAC des Quais, à Brazza, Bastide Niel et Ginko. L'année a enfin connu des avancées importantes du programme 50 000 logements accessibles par nature avec l'inauguration de « Bordeaux Résidence du Lac », l'approbation du programme des opérations d'aménagement de Mérignac Soleil, du Haillan et de Cœur de Ville à Gradignan, ainsi que la poursuite de plusieurs études pré-opérationnelles, notamment sur Pessac Alouette.

RÉGULER L'URBANISATION

Sur le plan de l'urbanisme, la Métropole a poursuivi la procédure de 9^e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui sera approuvée en janvier 2020. 2018 a notamment été marquée par le travail avec les communes sur l'ensemble de leurs demandes et l'élaboration et le dépôt du dossier d'études environnementales. Plusieurs déclarations de projet spécifiques ont été conduites pour la mise en compatibilité du PLU, en particulier sur les sites du CHU Arnoz et le Bourgaillh à Pessac (installation d'un champ de panneaux photovoltaïques), l'OIM Bordeaux Innocampus, l'extension de la ligne A du tram vers l'aéroport, les sites de Saget et Amédée Saint-Germain sur l'OIN Bordeaux Euratlantique, et enfin le projet de mutation du site de Bagatelle à Talence (projet Bahia). Le premier Règlement de publicité intercommunal (RLPi) visant à encadrer de manière cohérente la publicité à l'échelle de la métropole est entrée en vigueur début 2018. Au registre du rayonnement architectural et de la valorisation de son patrimoine, la Métropole a vu cette année s'achever l'enquête bâti après 6 ans de travail de terrain pour la

révision du site patrimonial remarquable. Elle a renouvelé en parallèle son soutien aux communes dans leurs objectifs de valorisation des patrimoines bâti et paysager, notamment à Bordeaux, Mérignac, Talence et Bègles.

HABITAT POUR TOUS

DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL

Dépassant les objectifs du PLU qui prévoit 3 000 logements par an, la Métropole a agréé 3 225 nouveaux logements locatifs sociaux en 2018. Elle a engagé 22,2 M€ sur son budget propre pour accompagner cette production. Bordeaux Métropole a maintenu par ailleurs son soutien à la réhabilitation du parc social, via la gestion des agréments permettant aux bailleurs de bénéficier des prêts aidés de la Caisse des Dépôts. 1 631 logements du parc social ont été agréés, dans ce cadre, pour bénéficier de prêts à la rénovation. La Métropole a également engagé 219 000€ pour accompagner la réhabilitation thermique de 66 logements sociaux. En matière d'accession sociale à la propriété, la Métropole a encore agréé 329 logements en Prêt Social à la Location Accession (PSLA) en 2018, soit une progression de 24 % par rapport à l'année précédente. Elle a accordé 118 prêts à 0 % à des ménages primo-accédants et labellisé 361 nouveaux logements en accession sociale et abordable. En charge de la délégation de compétence de l'État pour la mise en vente de logements locatifs sociaux, Bordeaux Métropole a autorisé, en 2018, la mise en vente de 451 logements au sein de 12 ensembles immobiliers. En revanche, au vu de la loi ELAN qui incite à l'augmentation de ces ventes comme ressource des bailleurs, la Métropole a posé des règles visant à s'assurer de l'atteinte de ses objectifs Plan Local de l'Habitat (PLH) malgré les ventes, à encadrer le risque de copropriété dégradée en demandant aux bailleurs de rester présents en tant que propriétaire principal et syndic dans les résidences faisant l'objet de ventes, et à limiter la vente du parc à bas loyer notamment lorsqu'il est en volume insuffisant sur une commune.

ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

La Métropole a renforcé sa mobilisation en 2018 sur le parc de logements privés : réhabilitation de 223 logements pour les ménages modestes du territoire et accompagnement à la rénovation de 1 261 logements en copropriété (dont 234 bénéficiant également d'une aide de l'Anah, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Elle a, d'autre part, lancé un dispositif innovant, venant compléter son intervention sur le parc privé et notamment sur le volet prévention de la dégradation des copropriétés : ainsi la Résidence Palmer s'est engagée dans un Programme

Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement (POPAC) lui permettant de reconstruire un socle solide de gouvernance avant d'envisager un programme de travaux global. Plus largement, anticipant la fin du Programme d'Intérêt Général, la Métropole a animé un diagnostic territorial d'ensemble sur le parc privé en concertation avec les communes et les partenaires. Objectif : s'engager dans un nouveau plan d'action en faveur du parc privé.

ŒUVRER POUR LES QUARTIERS SENSIBLES

Dans le cadre de sa compétence sur le renouvellement urbain des quartiers sensibles, la Métropole a validé, avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires, le programme de travail sur les quartiers concernés à Bordeaux, Cenon et Floirac (Joliot Curie, Palmer, Dravemont et Aubiers-Lac). Les projets incluent l'action sur l'habitat social (rénovations, démolitions) et l'introduction de nouveaux logements en accession sur les quartiers, mais également la requalification des équipements publics et commerciaux, et la refonte des espaces publics. L'investissement est de plus de 500 M€, tous maîtres d'ouvrage confondus, dont environ 130 M€ pour la Métropole. Suite à la présentation des projets, l'ANRU s'est engagée sur un accompagnement du territoire à hauteur de 75 M€. Une convention devra être signée pour acter les modalités de cet accord, d'ici fin 2019.

OBJECTIF QUALITÉ

Tout en œuvrant pour le développement quantitatif de l'offre de logement, Bordeaux Métropole s'est attachée à améliorer la mixité, l'intégration urbaine et la qualité résidentielle. La Commission métropolitaine des avant-projets (CMAP) accompagnant les communes dans la pré-instruction de leurs permis de construire a examiné 4 487 logements et 162 programmes sur les communes de Bordeaux, Pessac, Floirac, Carbon-Blanc et Ambarès-et-Lagrave. Constatant, par ailleurs, une dégradation de la qualité constructive dans certaines opérations immobilières du territoire, les élus métropolitains ont élaboré puis signé une Charte du bien construire avec les principaux acteurs de la construction (promoteurs, architectes, entreprises). Objectifs : garantir la qualité des constructions (recours accru à l'expertise des architectes, limitation de la sous-traitance, désignation d'un interlocuteur unique); améliorer la qualité d'usage (meilleure tenue dans le temps des opérations, accompagnement des usagers à une utilisation optimale des bâtiments); évaluer, enfin, les opérations dans la durée, non seulement par le biais d'évaluations dites « expertes » (sous l'égide des fédérations professionnelles), mais aussi par celui d'évaluations « citoyennes » à partir de questionnaires utilisateurs... 15 des 28 communes de la Métropole l'ont approuvée et ont désigné des référents communaux chargés de suivre sa mise en œuvre.



● CHIFFRES CLÉS

● 1 million d'€

d'investissement pour la construction
ou la réhabilitation d'équipements
de proximité dans les quartiers.

● 500 000 €

pour l'accompagnement des associations dans
le cadre de la politique de la ville.

● 3 225

nouveaux logements sociaux agréés.



DÉPLACEMENTS



Mixant espaces ruraux et zones urbaines diffuses, le territoire métropolitain très étendu génère des déplacements multiples liés au travail, aux loisirs, comme à la vie familiale ou sociale. Améliorer les conditions de mobilité continue d'être un enjeu majeur de la politique métropolitaine. 2018 a de nouveau été une année active : optimisation des transports en commun, développement de la pratique du vélo, exploitation des atouts de la multimodalité, construction des infrastructures nécessaires.

FAITS MARQUANTS

FÉVRIER

- Inauguration de la nouvelle **Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives (MAMMA)** à Bordeaux.
- Accueil du premier service privé de **vélos en libre-service sans borne (Indigo Weel)**.
- Inauguration du **nouvel atelier d'entretien et de réparation tram et bus** du dépôt Achard.

MARS

- Bordeaux se classe **3^e des villes de plus de 200 000 habitants au « Baromètre des villes cyclables »** de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB).
- Bilan de la concertation et choix du tracé pour **l'extension de la ligne D vers Saint-Médard-en-Jalles**.

AVRIL

- Adoption du **Plan d'urgence mobilités**.

JUIN

- Ouverture des **parcs-relais Cap Métiers** sur la ligne B (144 places) et **40 Journaux** sur la ligne C (199 places).

JUILLET

- Création du **Syndicat Mixte Intermodal Nouvelle-Aquitaine Mobilités**.
- Ouverture du **2^e parc vélos Gare Saint-Jean**, côté Belcier (364 places).

- Décision des élus de fermer définitivement le **pont de pierre** à la circulation automobile.

- Inauguration de la **passerelle piétonne** au-dessus de la rocade à Eysines.

- Début de la procédure de médiation entre le groupe Fayat et Bordeaux Métropole pour le **pont Simone-Weil**.

- Mise en service de la **piste cyclable** sur l'axe nord sud de l'Aéroparc.

SEPTEMBRE

- **Semaine de la mobilité** autour du thème « Mobilité et Santé ».

- Lancement du programme **Ireby Bonus Mobilités**.

- Suite à la décision du Tribunal administratif de Bordeaux de suspendre la Déclaration d'utilité publique (DUP) du **Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux et Saint-Aubin de Médoc**, Bordeaux Métropole fait appel.

OCTOBRE

- Premiers essais sur **l'extension de la ligne C à Villenave-d'Ornon**.

NOVEMBRE

- Déploiements des **arrêts à la demande**, après 22h, sur les Lianes 1, 9, 11.

DÉCEMBRE

- Le réseau TBM reçoit le **1^{er} prix du palmarès Ville Rail et Transport**.

- Suppression du **85^e carrefour à feux**.

LE COLLECTIF EN PRIORITÉ

Parce que le perfectionnement des transports publics reste un levier prioritaire dans la politique des déplacements, Bordeaux Métropole a poursuivi l'amélioration du service aux usagers sur son réseau. Avec 165 millions de voyages enregistrés, TBM (Transports Bordeaux Métropole) a poursuivi sa croissance, enregistrant une augmentation de plus de 10% par rapport à 2017 et jusqu'à 13% sur le réseau bus. Les premières expérimentations des tickets sans contact de la nouvelle billetterie ont été menées.

Côté tramway, l'année a été marquée par le vote d'une extension de la ligne D jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles. Le tracé de 5 km environ reliera la station Cantinolle, à Eysines, au centre de Saint-Médard-en-Jalles, via la RD1215 puis l'avenue de la Boétie. Coût des travaux : 74 M€, pour un potentiel évalué à 5 000 voyageurs / jour. L'extension de 1,4 km de la ligne C s'est par ailleurs concrétisée avec les premiers essais en octobre entre les stations « Lycée Václav Havel » à Bègles et « Villenave Pyrénées » à Villenave-d'Ornon. Préfigurant sa mise en service en janvier 2019, l'extension a permis de relier le sud de la métropole au centre-ville de Bordeaux, via la gare Saint-Jean et le quartier Euratlantique. Les lignes A et B ont, quant à elles, bénéficié d'un renfort d'offre de 6% et 7%, mobilisant deux nouvelles rames sur chacune des lignes pour atteindre une fréquence moyenne de 3 min en heure de pointe. Toujours plébiscitée, la fréquentation du tramway a progressé de +9% en 2018.

Côté bus, l'évolution de l'année a été très positive avec une augmentation de la fréquentation de 13%. La desserte de l'Arkéa Arena, accompagnant chacun des événements de la salle de spectacle, s'est montrée performante en transportant plus de 20% des spectateurs. Le service Mobibus est apparu en légère progression de 1,45%, avec plus de 108 000 voyages réalisés. Dans le cadre de la lutte contre les discriminations faites aux femmes, l'arrêt à la demande après 22h a été déployé sur les Lianes 1,9 et 11.

En augmentation constante depuis son lancement, le Bat³ a, enfin, enregistré cette année une nouvelle hausse de fréquentation : +8,7% pour 395 000 passagers transportés. 20% de ses passagers sont des utilisateurs quotidiens.

LE CYCLE ASCENDANT

2 117 vélos prêtés (y compris électriques, cargo et tricycles), 1 567 nouveaux arceaux-vélo posés, +10,5% de trafic vélo en 2018 par rapport à 2017... La pratique cycliste a continué à bien répondre aux nombreuses mesures d'encouragement mises en place par la Métropole. 2018 a vu l'inauguration de la Maison Métropolitaine des Mobilités Alternatives (MAMMA, ex-maison du vélo de Bordeaux) et celle de la Maison des mobilités alternatives de Pessac. 28 contrats de co-développement 2018-2020 ont été approuvés incluant 121 projets de travaux ou études d'aménagements cyclables.

La variété des initiatives prises en faveur du vélo a valu à Bordeaux Métropole d'être inscrite à la 3^e place au « Baromètre des villes cyclables » de la Fédération des Usagers de la Bicyclette.

OBJECTIF DÉCONGESTION

JOUER L'ATOUT INTERMODAL

La Métropole a multiplié les actions en faveur de l'apaisement des conditions de circulation, notamment en direction des habitants des zones périurbaines. Elle a vu l'aboutissement du projet depuis longtemps soutenu de création d'un syndicat mixte intermodal Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Rassemblant 22 autorités organisatrices, il a pour mission de coordonner les services de transport. Une étude sur le « dernier kilomètre » a, d'autre part, été menée dans le cadre des déplacements domicile-travail pour mieux connaître les solutions existantes en complément des transports collectifs et les promouvoir notamment auprès des entreprises.

Bordeaux Métropole a encore demandé à l'État, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, un plan de mobilisation de crédits pour multiplier les dessertes sur le nœud ferroviaire de Bordeaux et développer le RER Métropolitain. Étapes prévues : création d'un réseau de « cars express », expérimentation du billet unique sur la voie de ceinture, augmentation de la fréquence des TER, mise en service des haltes du Bouscat-Sainte-Germaine, Talence-Médoquine ou création de liaisons TER avec Arcachon, Langon, Libourne, Cestas...

2018 a enfin vu s'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation d'un transport en commun à haut niveau de service pour renforcer le lien entre le CHU Pellegrin et les quartiers Talence-Thouars et Gradignan-Malartic.



© O. Panier des Touches

Son but? Favoriser les correspondances en dehors de l'hyper-centre de Bordeaux, renforcer la complémentarité entre réseaux de transports urbain et ferroviaire, encourager le report modal et les itinéraires en modes doux.

Suite à la décision du Tribunal administratif de suspendre la Déclaration d'utilité publique (DUP) du Bus à haut niveau de service (BHNS) reliant Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc, Bordeaux Métropole fait appel et continue d'affirmer sa détermination en faveur du projet.

AGIR SUR LES INFRASTRUCTURES

Côté infrastructures, Bordeaux Métropole a opéré la réfection complète de la voirie du cours Victor-Hugo à Bordeaux, achevé la passerelle piétonne Jean-Jaurès au-dessus de la rocade à Eysines et pris les mesures nécessaires à la décongestion du trafic aux heures de pointe sur le pont François-Mitterrand. Une 4^e voie de circulation a été mise en service dans le sens intérieur de la rocade et les travaux visant au rétablissement à trois voies en amont du pont, en sens extérieur de la rocade, ont été engagés. Au registre des franchissements, plusieurs éléments d'importance ont marqué l'année. La première phase des travaux de consolidation du pont de pierre s'est achevée en mars. Bordeaux Métropole a initié une démarche de mécénat qui lui a permis de collecter près de 435 000€. Décision a été prise en juillet de réserver définitivement le pont aux piétons, vélos et transport en commun.

Côté pont Simone-Veil, une médiation a été engagée entre le groupe Fayat et la Métropole suite au constat des divergences sur le marché de la construction. Privilégiant l'intérêt général, un accord amiable a été signé.

Sur le plan des équipements impactants, la Métropole a, enfin, augmenté de 3 000 places (+ 50%) le stationnement dans ses parcs-relais (mise en service des P+R Cité des Métiers, 40 journaux et parking provisoire Galin). L'offre de stationnement en ouvrage s'est également améliorée via l'investissement de différents opérateurs (près de 4 500 places supplémentaires avec les parkings Victor Hugo, Ars Belcier, Grand Parc, Ginko, P4 Belcier, Marie Brizard, Deschamps/Dunant, Bassins à flot, Volailleurs Belcier, Pellegrin, Bagatelle)...

UN PLAN D'URGENCE POUR LA MOBILITÉ

Les élus de Bordeaux Métropole ont adopté en avril un plan d'urgence mobilités : un programme d'actions concrètes concernant à la fois chacun des modes de transport dont elle a la gestion et chacune des communes de son territoire. Mises en œuvre d'ici fin 2020, les actions représentent un investissement global de 780 M€. Au programme : amélioration des conditions de circulation sur la rocade, travaux de décongestionnement hors rocade, suppression des carrefours à feux, mise en place d'un bonus mobilités pour inciter au changement de comportement, amélioration du réseau de transport en commun à haut niveau de service, du réseau des Lianes et plus généralement des services aux usagers sur le réseau TBM, développement de l'offre de stationnement en parc-relais (P+R) et promotion, enfin, de la pratique cyclable.

• CHIFFRES CLÉS

• **15,5 millions**

de voyages supplémentaires sur les lignes de tramway, bus et Bat³ pour un trafic total de 165,4 millions.

• **+ 9,1 %**

de fréquentation du tramway.

• **7 728 places**

de stationnement dans 22 parcs-relais.

• **67 000 salariés**

concernés cette année par les plans de mobilité (PDM, ex PDE).



ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

Respectueuse de la nature, économe de ses ressources et de ses dépenses énergétiques, investie dans la lutte contre le changement climatique, engagée dans le développement durable, ouverte aux solutions alternatives, soucieuse de réduire les nuisances et d'offrir à ses habitants un environnement naturel et culturel de qualité... Bordeaux Métropole a œuvré en 2018 pour défendre ses objectifs. Priorité : préserver un cadre de vie et des richesses naturelles fondamentales avec l'ambition de demeurer une métropole à Haute qualité de vie.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Bordeaux, 1^{re} « métropole à énergie positive » lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition ».

MARS

- Adoption d'un nouveau règlement d'intervention Nature-Agriculture pour accompagner les communes sur la valorisation des espaces naturels.

AVRIL

- Création de Bordeaux Métropole Énergies.

- Mise en service du nouveau système d'information géographique de l'eau et de l'assainissement (SIGEA).

- Étude d'impact sur la qualité de l'air des paquebots maritimes et fluviaux faisant escale sur les quais de Bordeaux.

MAI

- L'orage de l'année s'abat sur l'ouest de la métropole avec un cumul de plus de 50 mm.

- Inauguration de la première miellerie collective à Eysines.

JUIN

- Signature du protocole de fin de contrat entre Bordeaux Métropole et le délégataire Assainissement (SGAC).

- 3 500 écoliers participent aux Journées de valorisation des Juniors du développement durable.

- Inauguration **Le Vaisseau spatial de Suzanne Treister**, œuvre de la commande artistique.

JUILLET

- Adoption du **schéma directeur d'assainissement** de Bordeaux Métropole 2017-2030.

- **Veolia** remporte la délégation du service public de l'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines pour 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Lancement de la 7^e édition de **l'Été métropolitain**.

SEPTEMBRE

- Inauguration **Les Fontaines de Bacalan de Clémence van Lunen**, œuvre de la commande artistique.

OCTOBRE

- Accueil du **Train du Climat** à Bordeaux.

NOVEMBRE

- Adoption à l'unanimité de la **politique agricole métropolitaine** alimentaire et durable.

- Première édition du **Festival ZZ, Zéro déchet, Zéro Gaspi**.

- Inauguration **Nouvelles espèces de compagnie. Roman de Suzanne Lafont**, œuvre de la commande artistique.

GESTION DES RESSOURCES

VEILLER SUR L'EAU

En 2018, le service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole a approvisionné 748 391 habitants sur 763 485 et a délivré 43,7 Mm³ (+1,9 Mm³). Le volume prélevé dans les nappes souterraines a été de 53,37 Mm³ (contre 52,69 Mm³ en 2017), dont 12,6 Mm³ dans la nappe profonde de l'Éocène et 8,1 Mm³ dans la nappe de l'Oligocène captif. Côté Service public de l'eau industrielle, le volume distribué (953 505 m³) est en hausse. Des aménagements ont été prévus pour arriver à une utilisation optimale.

Sur le plan de l'Assainissement, le nombre d'habitants reliés à un réseau d'assainissement collectif a augmenté de 1,3 % (778 795). En 2018, les 6 stations d'épuration ont eu des rejets conformes. Les analyses agronomiques des boues ont permis une valorisation agricole (sauf pollution aux polychlorobiphényles du 7 décembre). Le Service public de l'Assainissement non collectif (SPANC) a contrôlé 242 installations et instruit 60 dossiers de demande d'installation.

Continuant d'explorer les ressources de substitution, Bordeaux Métropole a approfondi le projet dit « Champ captant des Landes du Médoc » qui vise à prélever de l'eau dans la nappe non déficitaire de l'Oligocène afin de « soulager » la nappe de l'Éocène. Elle a, par ailleurs, passé une convention avec le Bureau de recherches géologiques et minières sur l'apport de la géothermie.

PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Compétente en matière de prévention des inondations, Bordeaux Métropole a achevé en 2018 les premiers travaux de restauration des digues sur la rive droite. Elle a investi 20 M€ dans cette première phase du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). 50 km de digues ont fait, en outre, l'objet de surveillance et d'entretien par le Centre GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). 200 km de cours d'eau ont bénéficié d'un entretien de la végétation et du lit mineur.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2018, la Métropole a collecté 192 911 tonnes d'ordures ménagères et 57 765 tonnes de collecte sélective. Dans le cadre du programme « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », elle s'est engagée à poursuivre et renforcer les actions visant à la réduction globale des déchets. Objectif : diminution de 3 % de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici à 2020.

2018 a vu les premières expérimentations de tarification incitative ou « tarification à l'usage » (sur les secteurs de Saint-Aubin de Médoc, Martignas-sur-Jalle, un secteur de Mérignac Arlac et un secteur de Bordeaux) afin de faire évoluer le mode de financement du service déchets en même temps que le comportement des usagers (réduction de la production de déchets, augmentation du tri).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment (habitat et tertiaire) étant le premier secteur de consommation d'énergie (47 %), la Métropole a élaboré avec les acteurs publics et privés du secteur tertiaire une charte d'engagement climat-énergie. Elle a également réalisé une étude visant à identifier l'opportunité de synergies énergétiques avec les communautés d'agglomération du Libournais et du Val de Garonne (solaire photovoltaïque, bois énergie, géothermie...).

2018 a mis à disposition du public des données décisives via la plateforme de rénovation énergétique Ma Rénov : thermographie aérienne pour les déperditions de chaleur et cadastre solaire indiquant le potentiel solaire de chaque bâtiment. La Métropole a lancé la 7^e édition du Défi des Familles à énergie positive. Elle a soutenu des projets novateurs sur les réseaux électriques intelligents (Smart grids) ou la circulation d'informations sur des équipements publics connectés (Smartlighting).

En matière de lutte contre les nuisances sonores, l'année a permis d'arrêter des cartes du bruit stratégiques. Un plan d'action 2019/2023 a été dressé. Des audits acoustiques ont été menés dans les logements éligibles et les premiers chantiers ont été réalisés.

Elle a enfin présenté un plan d'action du Contrat Local de Santé visant à promouvoir les environnements favorables à la santé sur la métropole, réduire les inégalités de santé sur le territoire métropolitain, promouvoir la santé mentale et soutenir l'accompagnement de proximité des publics âgés et en situation de handicap.

Les efforts de la Métropole en matière de développement durable ont été reconnus : Bordeaux Métropole a été lauréate de l'AMI lancé par l'ADEME et Santé publique France pour « l'expérimentation du logiciel AirQ+ » évaluant localement les effets sanitaires de la pollution atmosphérique. Trois de ses réseaux de chaleur (Mérida, Hauts de Garonne et Bordeaux Bègles Énergies) ont été labellisés « écoréseau de chaleur » (taux d'énergies renouvelables et de récupération supérieurs aux 50 % exigés). Bordeaux Métropole a enfin été retenue parmi les 24 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêts « Territoires d'innovation de grande ambition » du Programme d'investissements d'avenir.

PRIORITÉS NATURELLES

Suite à sa désignation l'an dernier comme site pilote pour la reconquête de la biodiversité, Bordeaux Métropole a poursuivi la collecte de données sur la faune, la flore et les zones humides. 70 % du territoire ont été couverts par la cartographie des habitats naturels. En parallèle, une étude Biodiversité et Économie a été menée pour optimiser la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements. Dans le cadre de l'animation des deux sites Natura 2000, 6 nouveaux passages sous-voiries ont été installés pour la petite faune sauvage. Au sujet du Périmètre d'Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains (PEANP), Bordeaux Métropole a investi environ 600 000 € pour conforter la desserte en eau potable d'exploitations agricoles. Dans le cadre du projet 58 000 ha de nature anciennement nommé 55 000 ha avant l'entrée de Martignas-sur-Jalle dans la Métropole, l'année 2018 a vu la préparation de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles et la création de l'OAIM Brazza ligne. Concernant la Brazza ligne, Bordeaux Métropole a procédé aux premières plantations sur les délaissés en bord de voies.

Sur le plan de l'agriculture, Bordeaux Métropole a adopté sa politique agricole métropolitaine alimentaire et durable. Enjeux principaux : maintenir les terres agricoles, réinvestir les friches agricoles, renforcer une économie agricole de proximité, développer des coopérations avec des territoires extérieurs partenaires, favoriser des pratiques agricoles en lien avec l'environnement et reconnecter les exploitants aux habitants du territoire. La Métropole a également voté un nouveau règlement d'intervention Nature-Agriculture permettant d'accompagner financièrement les projets de valorisation d'espaces naturels. Bordeaux Métropole a décidé d'adhérer aux Parcs naturels régionaux des Landes

de Gascogne et Médoc. Elle a également pris plusieurs mesures dans le cadre de l'animation du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains des Jalles. Elle a enfin acquis 209 ha de terres agricoles et accompagné de nombreux projets visant au développement de l'agriculture urbaine. À noter que le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire (CCGAD) a rédigé la 1^{re} version d'un plan d'action visant à permettre à tous de choisir une alimentation durable et de qualité. Objectifs : lutter contre le gaspillage alimentaire, renforcer la capacité agricole alimentaire du territoire, relocaliser les filières et encourager les circuits courts et de proximité.

HAUTE QUALITÉ DE VIE

En matière de qualité de vie, 2018 a été marquée par l'inauguration de la grande salle de spectacle Arkéa Arena, du *Vaisseau spatial* de Suzanne Treister et des *Fontaines de Bacalan* de Clémence van Lunen, nouvelles œuvres de la commande publique artistique Garonne. Plusieurs projets ont également été lancés ou soutenus : rénovation du stade d'athlétisme Pierre-Paul-Bernard à Talence, du Musée de la Création Franche à Bègles, du Carré des Jalles à Saint-Médard-en-Jalles et de la Maison des sports de combat Les iris à Lormont, futur stade nautique métropolitain à Mérignac, construction de la Fabrique Pola à Bordeaux, soutien à l'Opéra National de Bordeaux pour le dispositif DEMOS à destination de groupes d'enfants. Bordeaux Métropole a, enfin, poursuivi son soutien à la programmation culturelle avec la 7^e édition de l'Été métropolitain : 250 spectacles, la plupart gratuits, sur l'ensemble du territoire. Sans oublier l'ouverture de la saison des Refuges périurbains, œuvres architecturales uniques dont la fréquentation exponentielle confirme le succès.



• CHIFFRES CLÉS

• **43,7 Mm³**

d'eau potable ont été livrés (+4,6%).

• **808 K€** sur les bouches d'incendie et

715 K€ pour des renforcements de réseaux investis dans le cadre de sa compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

• **551** espèces de faune,

1 285 espèces de flore dont 64 à fort enjeu écologique.

• **10** Refuges périurbains ouverts de mars à novembre.



GOUVERNANCE

Peut-on être à la fois raisonnable et idéaliste? Oui, semble pouvoir défendre Bordeaux Métropole, qui a célébré au 1^{er} janvier le 50^e anniversaire de sa création. Marquée par la profonde mutation institutionnelle de ces deux dernières années et par la forte baisse des dotations, sa situation financière a su rester positive. Une gestion rigoureuse lui a permis de maintenir un haut niveau d'investissement tout en préservant la solidarité avec ses communes membres et sans augmenter la pression fiscale. Vertueuse dans sa gouvernance, elle a, par ailleurs, élargi son champ en matière de démocratie participative.

FAITS MARQUANTS

FÉVRIER

- Lancement de la **démarche #BM2050**, grand projet de prospective pour l'avenir de la métropole à l'horizon 2050.

MARS

- **Adoption du budget primitif** : 1 685,27 M€ en dépenses réelles dont 880,01 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et 805,26 M€ en dépenses réelles d'investissement.

- Journée de présentation du **plan d'achat 2018 de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole aux TPE/PME et artisans** afin de soutenir le développement des opérateurs économiques locaux.

- Début de la tournée du **Camion du futur de #BM2050** dans les 28 communes de la Métropole.

MAI

- Signature d'un **contrat financier avec l'État** pour une contrainte des dépenses de fonctionnement de la Métropole à 1,35% par an sur la période 2018-2020.

JUIN

- Bordeaux Métropole soutient la demande d'affectation durable d'une partie de la **fiscalité carbone** en faveur des territoires.

NOVEMBRE

- Adoption en Conseil de trois délibérations en matière de **prévention et de lutte contre les discriminations et d'égalité professionnelle femmes/hommes**.

- Le C2D organise 12 ateliers gratuits **#TesterDemain** pour découvrir les solutions portées par les acteurs métropolitains.

LES FINANCES TIENNENT LEUR CAP

DES MARGES DE MANŒUVRE OPTIMISÉES

Malgré la contrainte financière qui continue de peser sur les collectivités locales (via un projet de loi de finances qui leur demande d'économiser 13 milliards d'€ sur les 5 prochaines années, encadre leurs dépenses de fonctionnement et leur possibilité de recours à l'endettement, tout en réformant la fiscalité locale...), la santé financière de la Métropole s'est encore montrée solide en 2018.

Grâce aux efforts de négociation portés par la direction générale des Finances, le Président de la Métropole a pu conclure avec le Préfet de la Gironde un protocole d'intention qui lui a permis de porter à 1,35 % (contre 1,2 % prévu dans la loi) le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour les 3 prochaines années.

La fiscalité locale (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est restée stable en 2018. À taux constants, les produits liés à la fiscalité directe ont connu une augmentation de +4,37 % (+13,58 M€), tandis que le produit encaissé des dotations a diminué de -3,24 % (-5,17 M€).

Le Conseil de la Métropole a adopté un Budget primitif 2018 de 1 685,27 M€ en dépenses réelles (après neutralisation des mouvements entre budgets), dont 880,01 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et 805,26 M€ en dépenses réelles d'investissement.

DES RESSOURCES DIVERSIFIÉES

Dans son immuable recherche de l'équilibre, Bordeaux Métropole a multiplié les actions en faveur de l'augmentation de ses ressources. L'année a notamment été marquée par une montée en puissance de la mission mécénat avec le pilotage de 20 projets depuis 2017. Un dispositif de recours au financement participatif a également été proposé aux communes ayant mutualisé leur fonction mécénat. Ainsi au final depuis 2017, 6,5 M€ ont été contractualisés par Bordeaux Métropole et les communes associées.

Sur le plan de la fiscalité, le versement transport reste la première ressource fiscale de Bordeaux Métropole avec plus de 184 M€. La taxe de séjour reversée à la Métropole au titre de 2018 et établie sur la base de 5 341 031 nuitées représente plus de 6 M€, soit + 19 % par rapport

à l'année 2017. En intégrant les produits des plateformes Internet au titre de 2017 et régularisés sur l'exercice 2018, la taxe de séjour représente une recette globale de 7,29 M€.

S'agissant de la gestion de la dette, la Métropole a conduit la campagne d'emprunts 2018 permettant la mobilisation de 130 M€ d'emprunts nouveaux dont 80 M€ au titre des seuls besoins du budget annexe transports. Elle a organisé des réunions d'information à l'attention des communes ayant mutualisé leurs fonctions financières leur permettant de connaître l'analyse de leur encours de dette et les opportunités d'optimisation de coût envisageables au regard des anticipations des marchés financiers.

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE SOUTENUE

UN HAUT NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

Bien que contrainte à consolider les économies induites par la mutualisation et à étaler ses charges dans le temps, Bordeaux Métropole a maintenu en 2018 un haut niveau d'engagement traduit à la fois par un fort investissement et une solidarité soutenue avec ses communes membres. Le programme d'équipement a progressé de 13,58 % en 2018, s'élevant à 558,39 M€ tous budgets confondus. 301 M€ ont été consacrés aux transports et à la mobilité (160 M€ pour les transports en commun dont ligne D, extension de la ligne C, 133 M€ pour les itinéraires et voies et 8 M€ pour le stationnement). 155 M€ ont été dévolus à la valorisation du territoire (46 M€ aménagements urbains, 28 M€ habitat, logement et renouvellement urbain, 25 M€ acquisitions de terrains, 23 M€ réhabilitation du parc des expositions). Plus de 55 M€ ont été alloués à la politique Haute qualité de vie (36 M€ pour l'eau et l'assainissement, 7 M€ pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et 6 M€ pour la prévention des seuls risques inondation).

DES COMMANDES PUBLIQUES ENGAGÉES

Bordeaux Métropole a par ailleurs poursuivi les actions initiées depuis plusieurs années pour faire de la commande publique un outil de politique publique au service du territoire. Deux projets stratégiques ont été développés dans ce cadre ; le premier portant sur la sécurisation des procédures et le second sur l'innovation pour une meilleure accessibilité des TPE/PME à la commande publique. Voulue plus vertueuse, la commande publique a vu augmenter le nombre d'heures liées à ses clauses d'insertion

(338 091 heures pour Bordeaux Métropole et Mairie de Bordeaux, soit +11 % par rapport à 2017). Elle a intégré dans 135 de ses marchés des clauses environnementales. Une clause égalité femmes/hommes a également été insérée dans les dossiers de consultation. Une clause diversité a enfin été ajoutée aux contrats les plus importants, auprès d'entreprises déjà soumises à des obligations réglementaires en matière de responsabilité sociétale.

En parallèle, afin d'optimiser les économies d'échelle rendues possibles par la mutualisation, les achats en transversalité ont été multipliés. 11 nouveaux groupements de commande ont été constitués, portant à 51 les groupements opérés depuis 2015. Les premières mesures de leur efficacité révèlent des économies moyennes de 12 % à 23 % sur les mobiliers scolaires et les fournitures pédagogiques des communes concernées.

UNE POLITIQUE ÉCLAIRÉE

CONSEIL D'INSTANCE

Bordeaux Métropole a continué d'enrichir ses réflexions prospectives en multipliant ses sources d'inspiration. Les travaux menés au long de l'année par le Conseil de Développement Durable ont montré à nouveau l'intérêt de la société civile pour l'appréhension de divers sujets et la richesse de leurs apports. Faisant suite à la saisine du C2D « métropole et services », le projet « #TesterDemain » a permis de mettre en pratique des solutions émergentes du territoire sur les plans méthodologiques, technologiques ou écologiques. Les recherches menées sur les Sons de la ville ont nourri un plan de prévention des bruits dans l'environnement. Partageant les expériences, accompagnant les solutions nouvelles, le C2D a œuvré à relayer les propositions et points de vue des citoyens les plus divers possibles.

PARTICIPATION CITOYENNE

La diversité des points de vue et l'élargissement des horizons a présidé également à l'exceptionnelle concertation de #BM2050. Lancé en février 2018, cet exercice inédit de démocratie participative a mobilisé sur un peu plus d'un an pas moins de 120 000 personnes : habitants, écoliers, étudiants, penseurs, économistes, philosophes, entrepreneurs, associations et autres acteurs du territoire,

invités à exprimer leurs attentes, leurs craintes, leurs espoirs et leurs idées pour l'avenir de la société métropolitaine à l'horizon 2050. L'année a été émaillée d'une multitude de rendez-vous sous les formes les plus variées : hackatons, petits et grands débats, serious game, rencontres, expositions, ateliers, questionnaires et autres conférences publiques.

Pas moins de 41 participations citoyennes ont, en outre, été ouvertes en 2018 sur le site métropolitain participation.bordeaux-metropole.fr portant sur de multiples projets d'aménagement urbain. Participation record pour le projet d'expérimentation pont de pierre avec 342 contributions. Sans compter les nombreuses réunions publiques, ateliers et forums organisés auprès des différents publics.



● CHIFFRES CLÉS

● **25,67 M€**

versés aux organismes publics et aux associations,
soit une progression de +9,5% des subventions versées par rapport à 2017.

● **+19%**

pour la taxe de séjour en 2018 : plus de 6 M€ perçus par Bordeaux
Métropole.

● **120 000**

personnes mobilisées dans le cadre de #BM2050.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte administratif illustre en chiffres le bilan de l'activité de Bordeaux Métropole en 2018.

À retenir :

En 2018, le volume des dépenses s'élève à **1,522 milliard d'€** en mouvements réels, soit une augmentation de 4,45% par rapport à 2017, portées par un programme d'équipement en forte progression depuis deux ans. Les recettes, quant à elles, s'élèvent au total à **1,684 milliard d'€** en mouvements réels.

● **885 M€ de dépenses de fonctionnement**, dont la hausse reste maîtrisée, qui comprennent notamment 244,75 M€ de charges de personnel et 419,81 M€ de charges à caractère général.

● **1,205 milliard d'€ de recettes de fonctionnement** dont 96,29 M€ de produit de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et 184,25 M€ de Versement Transport. Elles bénéficient du double dynamisme des recettes fiscales (+4,08%) et des recettes d'exploitation (+10,80%).

● **558,39 M€ de dépenses réelles d'équipement** dont 301,07 M€ pour la Mobilité, transports et déplacements, 155,36 M€ pour la valorisation du territoire, 54,76 M€ pour le domaine Haute qualité de vie et 47,20 M€ pour le pilotage numérique et performance de la collectivité.

Des indicateurs qui confirment une situation financière toujours saine fin 2018, avec une épargne nette en progression de 19% et une capacité de désendettement à peine supérieure à 2 ans.

L'intégralité du Compte administratif de l'année 2018 peut être consulté sur :
rapportactivite.bordeaux-metropole.fr

TERRITOIRES ET MUTUALISATION

Engagée depuis 2016 dans un processus de mise en commun et de partage des moyens avec ses communes membres, Bordeaux Métropole a continué de développer et d'affiner cette année son projet de mutualisation. Séduisant de nouvelles communes ou s'étendant à de nouvelles activités, la mutualisation a abordé son 4^e cycle avec une expérience aiguisée et une confiance accrue des communes. En charge des actions déconcentrées, de compétences métropolitaine ou municipale, les pôles territoriaux se sont vus dotés de nouveaux moyens.

FAITS MARQUANTS

FÉVRIER

- Début du travail en concertation avec les communes et les responsables des services communs sur la préparation du **cycle 4 de la mutualisation**.

MARS

- Mise en place du changement d'usage pour préserver l'offre de logements : **politique anti meublés de tourisme (Airbnb)**.

AVRIL

- Adoption de la quatrième génération des **contrats de co-développement 2018-2020**.

SEPTEMBRE

- Inauguration du **nouveau Pôle Territorial Ouest** dans l'ensemble immobilier Pégase au Haillan.

- **Plan Propreté**.

OCTOBRE

- Première pierre du **Pôle Territorial Sud** au « Cœur de Bersol » à Pessac.

- Entrée en préparation du **projet Patrimoine Espace Public**.

- Approbation des derniers projets et études inscrits par les communes à la programmation du **Fonds de Proximité d'Intérêt Communal 2014-2020**.

NOVEMBRE

- **Engagement de 5 communes dont deux nouvelles** dans le cycle 4 de la mutualisation qui sera effectif en 2019 (Artigues-près-Bordeaux, Talence, Ambarès-et-Lagrave, Le Bouscat et Blanquefort).

DÉCEMBRE

- Adoption des **révisions de niveau de service 2018** en Conseil de Métropole.

- Actualisation des **conventions de délégation de gestion propreté, espaces verts et mobilier urbain** afin d'intégrer les nouveaux périmètres du domaine public métropolitain.

DÉVELOPPEMENT CONTINU

Conformément aux prévisions du schéma de mutualisation, un nouveau cycle a été conduit en 2018. Au 1^{er} janvier, 4 communes déjà engagées dans les cycles précédents ont étendu leurs domaines de mutualisation : Bègles (finances), Floirac (parc matériel), le Taillan-Médoc (gestion des stades) et Lormont (prévention et sécurité au travail).

2018 a également vu démarrer le travail préparatoire du cycle 4 de la mutualisation, opérationnel dès 2019. Ambarès-et-Lagrave, Le Bouscat et Blanquefort ont ainsi voté l'étendue de leur périmètre avec la mutualisation des archives. Deux nouvelles communes se sont également engagées pour 2019 : Artigues-près-Bordeaux avec la commande publique et Talence, avec le numérique et les systèmes d'information.

Par ailleurs, 2018 a vu la formalisation, la signature et la diffusion des nouveaux contrats de co-développement. Par ailleurs, une réflexion sur les instances de la gouvernance de la mutualisation a permis de réaliser un diagnostic et d'en extraire un nouveau schéma de gouvernance correspondant mieux aux besoins de chacun.

PILOTAGES ET PROGRAMMATIONS

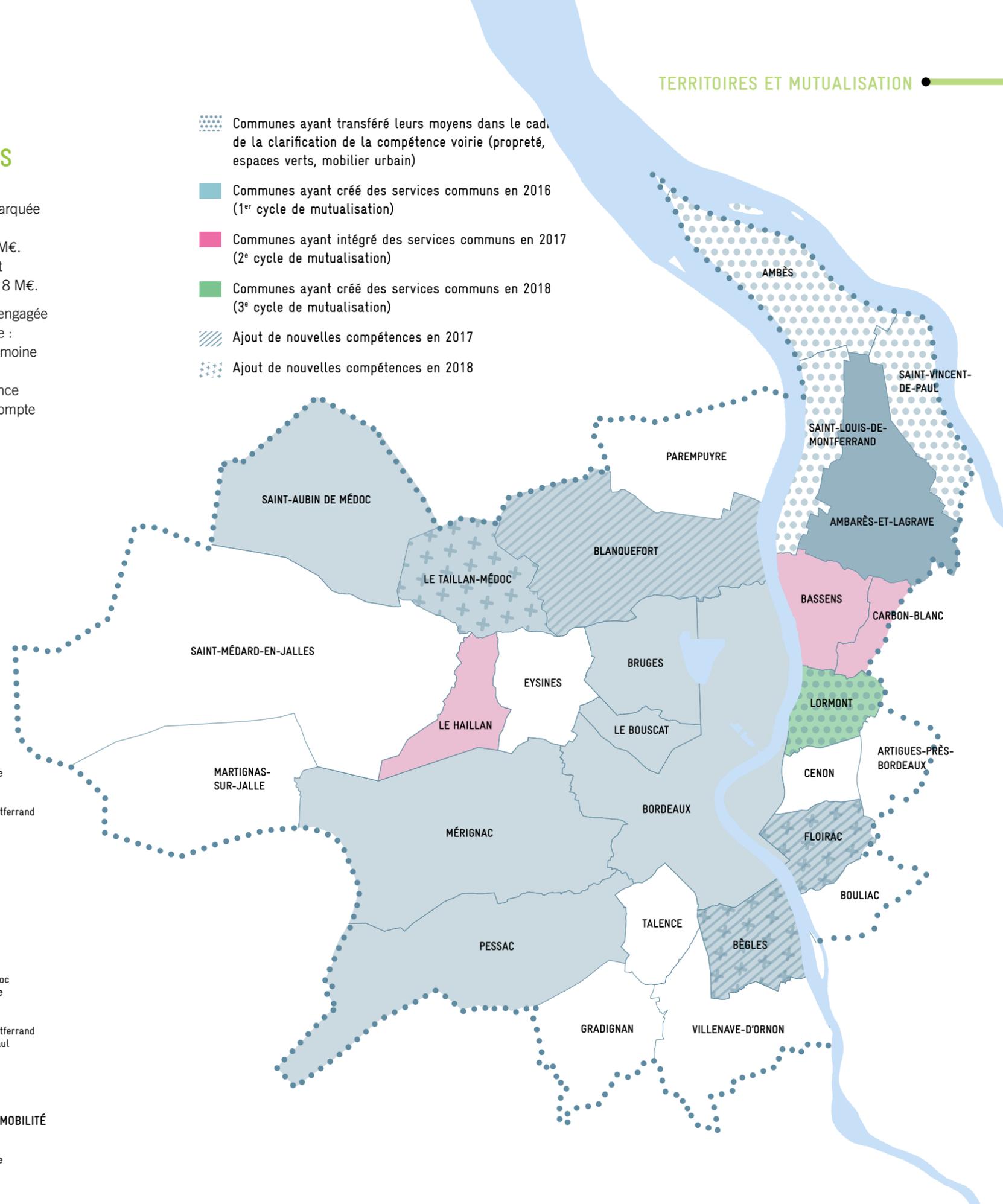
Sur le plan de l'investissement, l'année 2018 a été marquée par un niveau record de mandatement du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) avec plus de 39 M€. L'enveloppe consacrée aux importantes réparations et travaux exceptionnels de voirie a été portée à plus de 8 M€.

La Direction générale des territoires s'est par ailleurs engagée dans deux projets ambitieux de mutation informatique : un logiciel unique de gestion et maintenance du patrimoine (MAXIMO/GMAO) et la convergence des systèmes d'information d'urbanisme opérationnel. La convergence des systèmes d'information RH et Finances pour le compte des communes s'est poursuivie.

-  Communes ayant transféré leurs moyens dans le cadre de la clarification de la compétence voirie (propreté, espaces verts, mobilier urbain)
-  Communes ayant créé des services communs en 2016 (1^{er} cycle de mutualisation)
-  Communes ayant intégré des services communs en 2017 (2^e cycle de mutualisation)
-  Communes ayant créé des services communs en 2018 (3^e cycle de mutualisation)
-  Ajout de nouvelles compétences en 2017
-  Ajout de nouvelles compétences en 2018

LES COMMUNES PAR DOMAINE

<p>FINANCES Pessac Le Bouscat Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Ambarès-et-Lagrave Floirac Bègles Bordeaux Blanquefort</p> <p>AFFAIRES JURIDIQUES Pessac Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Saint-Aubin de Médoc Ambarès-et-Lagrave Floirac Bordeaux Bègles Blanquefort Carbon-Blanc</p> <p>NUMÉRIQUE, SYSTÈMES D'INFORMATION Bègles Pessac Le Bouscat Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Saint-Aubin de Médoc Floirac Bordeaux Blanquefort Le Haillan Ambarès-et-Lagrave Carbon-Blanc</p>	<p>RESSOURCES HUMAINES Pessac Le Bouscat Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Saint-Aubin de Médoc Floirac Bordeaux Blanquefort Ambarès-et-Lagrave Lormont</p> <p>COMMANDE PUBLIQUE Pessac Le Bouscat Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Saint-Aubin de Médoc Ambarès-et-Lagrave Floirac Bordeaux Bègles Blanquefort Carbon-Blanc</p> <p>BÂTIMENTS Pessac Bruges Le Taillan-Médoc Bordeaux Ambarès-et-Lagrave</p> <p>STRATÉGIE IMMOBILIÈRE Pessac Bruges Le Taillan-Médoc Bordeaux</p>	<p>LOGISTIQUE ET MAGASINS Pessac Bruges Le Taillan-Médoc Ambarès-et-Lagrave Mérignac Bordeaux</p> <p>PARC MATÉRIEL Bordeaux Bruges Le Bouscat Le Taillan-Médoc Ambarès-et-Lagrave Floirac</p> <p>FONCTIONS TRANSVERSALES - PRÉVENTION Ambarès-et-Lagrave Bordeaux Bruges Le Taillan-Médoc Pessac Bègles</p> <p>ARCHIVES Pessac Bruges Bordeaux</p> <p>ANIMATION ÉCONOMIQUE, EMPLOI Pessac Ambarès-et-Lagrave Saint-Aubin de Médoc Bordeaux Le Haillan Floirac</p>	<p>CADRE DE VIE, URBANISME, AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS ET FONCIER Pessac Blanquefort Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Ambarès-et-Lagrave Floirac Bordeaux</p> <p>LOGEMENT, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE Bordeaux Floirac</p> <p>VOIRIE Pessac Blanquefort Le Bouscat Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Bordeaux Ambarès-et-Lagrave Saint-Louis-de-Montferrand Bègles Bassens</p> <p>TRANSPORTS, STATIONNEMENT, MOBILITÉ Pessac Bordeaux Ambarès-et-Lagrave</p>	<p>ESPACES VERTS Pessac Le Bouscat Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Ambarès-et-Lagrave Floirac Lormont Saint-Louis-de-Montferrand Bordeaux Bègles Blanquefort Bassens</p> <p>PROPRETÉ Pessac Blanquefort Le Bouscat Bruges Mérignac Le Taillan-Médoc Saint-Aubin de Médoc Ambarès-et-Lagrave Ambès Lormont Saint-Louis-de-Montferrand Saint-Vincent-de-Paul Bordeaux Bègles Bassens</p>
--	--	--	---	---



DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES

LES PÔLES TERRITORIAUX : UN RÔLE CLÉ

Depuis 2016, le rôle des pôles territoriaux a été renforcé en tant qu'interlocuteur principal des communes. Les pôles se sont organisés en véritables services communs, exerçant à la fois des compétences métropolitaines et des activités communales mutualisées, notamment pour tout ce qui concerne la proximité et les fonctions support.

LES CHIFFRES CLÉS PAR PÔLE :

PÔLE TERRITORIAL OUEST :

Blanquefort - Bruges - Eysines - Le Bouscat - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Martignas-sur-Jalle - Mérignac - Parempuyre - Saint-Aubin de Médoc - Saint-Médard-en-Jalles

554 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 47 236 322 €

Mission droit des sols : 6 749 dossiers instruits*/
4 438 certificats d'alignement de voirie

Mission de maîtrise d'œuvre :

- suivi d'exécution des travaux de 54 opérations d'aménagements

- réalisation de 107 étapes d'étude*

Voirie : traitement de plus de 4 000 demandes d'intervention en régie

83 circuits de **transports scolaires**

Propreté des espaces publics : 2 857 tonnes de déchets verts évacués, 1 049 m² de graffiti nettoyyés, 258 dépressions charretières réalisées

Finances : 51 maquettes budgétaires pour les communes (17 budgets)

Commande publique : 338 marchés notifiés et 79 avenants

Ressources humaines :

- conduite du dossier élections professionnelles pour 5 communes

- poursuite de la convergence des outils informatiques

PÔLE TERRITORIAL BORDEAUX :

Bordeaux

493 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 38 140 000 €

Mission droit des sols : 13 636 dossiers instruits* et 11 430 visiteurs accueillis

Mission de maîtrise d'œuvre :

- suivi d'exécution des travaux de 49 chantiers

- réalisation de 139 étapes d'étude*

- 75 opérations en maîtrise d'œuvre externe

- 4 plans de circuits de transports scolaires

Voirie : 584 km de voirie entretenus

Propreté des espaces publics :

- entretien de 388 ha d'espaces verts et naturels

- 85 110 m² de graffiti nettoyyés

Commande publique : 45 marchés et 15 avenants

Ressources humaines : gestion déconcentrée de 493 agents

PÔLE TERRITORIAL RIVE DROITE :

Ambarès-et-Lagrave - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Bouliac - Carbon-Blanc - Cenon - Floirac - Lormont - Saint-Louis-de-Montferand - Saint-Vincent-de-Paul

247 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 21 818 116 €

Mission droit des sols :

2 575 dossiers instruits*

Mission de maîtrise d'œuvre :

- suivi d'exécution des travaux de 34 chantiers

- réalisation de 47 étapes d'étude*

- 92 plans de circuits de transports scolaires

Voirie : 1 590 autorisations d'occupation temporaire et d'exécution de travaux

Espaces verts : 261 000 m² de tonte et d'entretien

Finances : 15 budgets traités (Ambarès-et-Lagrave/ Floirac) et le PT Rive droite

Commande publique : 108 marchés rédigés, 63 avenants et 90 sinistres gérés

Ressources humaines :

- participation aux élections professionnelles de Floirac et Ambarès-et-Lagrave

- gestion de 807 agents pour Floirac

et Ambarès-et-Lagrave

PÔLE TERRITORIAL SUD :

Bègles - Gradignan - Pessac - Talence - Villenave-d'Ornon

320 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 23 576 178 €

Mission droit des sols :

4 506 personnes reçues, 1 054 rendez-vous

instructeur et 3 275 arrêtés d'alignement

Mission de maîtrise d'œuvre :

- suivi d'exécution des travaux de 75 chantiers

- réalisation de 180 étapes d'étude*

- 45 plans de circuits de transports scolaires

Propreté des espaces publics :

2 298 tonnes de déchets ramassées et 330 dépôts sauvages traités

Voirie : 684 km de voirie entretenus et 3 682 chantiers réalisés en régie

Commande publique :

111 procédures gérées pour 263 marchés

Ressources humaines :

- organisation des élections professionnelles

- gestion de 759 agents permanents pour Pessac

*dossiers instruits : permis d'aménager, de construire, de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable

*étapes d'étude : avant-projet et études préliminaires

Conception

LEBIG

Bureau d'Intervention
Graphique de la direction
de la Communication
de Bordeaux Métropole

Conception graphique

Mathilde Hoarau
Pauline Mirac

Rédaction

Carine Arribeux et la direction de la
Communication de Bordeaux Métropole

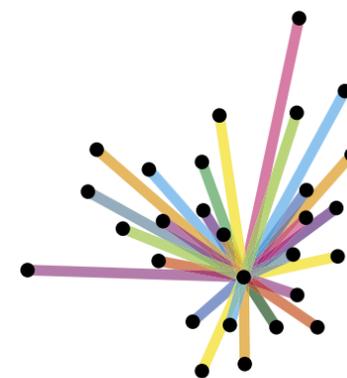
Cartographie

Bordeaux Métropole

Impression

Korus Impression sur papier PEFC

Tiré à 2800 exemplaires
août 2019



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T 05 56 99 84 84
F 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr



The background of the entire page is a repeating pattern of a purple grid. Each grid square contains a smaller square formed by diagonal lines, creating a complex geometric texture. The text is centered in the upper half of the page.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, la Métropole a maintenu en 2018 sa capacité d'intervention à un niveau soutenu sur la base d'une situation financière qui reste saine.

> En résumé

Malgré une situation financière marquée par la profonde mutation institutionnelle de ces trois dernières années et par la baisse continue de ses dotations dans le cadre de la péréquation nationale, Bordeaux Métropole a conservé en 2018 des ratios de gestion très satisfaisants. Confortant son rôle d'investisseur, tout en préservant la solidarité avec ses communes membres, la Métropole œuvre pour l'attractivité globale de son territoire et que ce soit pour ses entreprises ou ses habitants.

Pour la première année en 2018, l'action de la Métropole s'est déroulée dans le cadre de la maîtrise des dépenses posée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limitant la progression annuelle des dépenses de fonctionnement à + 1,35 % en valeur 2017 sur les trois exercices 2018, 2019 et 2020. Cet engagement de Bordeaux Métropole, même s'il ne sera pas simple à respecter notamment sur les deux prochains exercices, va dans le sens de la stratégie mise en œuvre de notre établissement de dégager un maximum d'épargne pour le financement de ses projets d'investissement par l'optimisation des charges.

Dans un contexte d'incertitudes fortes sur les ressources affectées aux collectivités avec une réforme fiscale dans le cadre du projet de Loi de Finances pour 2020, d'une demande de péréquation accrue et de compétitivité entre territoires, seul un autofinancement fort permettra de conserver la qualité de signature permettant de mobiliser aux meilleures conditions les emprunts indispensables pour mener à leur terme les projets et défis qui attendent notre établissement.

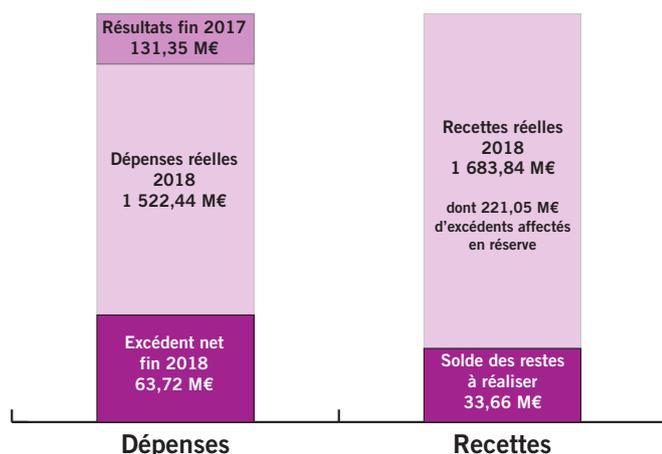
Les principaux enseignements de l'exercice 2018 sont les suivants :

- Au global, tous budgets confondus, en mouvements réels consolidés :
 - Les **recettes totales** atteignent **1 683,84 M€**, elles bénéficient du double dynamisme des recettes fiscales (+4 %) et des recettes d'exploitation (+10,80 %) qui compense la baisse désormais structurelle des dotations de l'État (-3,23 %).

- Les **dépenses totales** s'élèvent à **1 522,44 M€**, conséquence d'une hausse maîtrisée des dépenses courantes de fonctionnement et du dynamisme des dépenses d'équipement propres (+22,46 %).
- Malgré un résultat brut qui s'est fortement dégradé en 2018 (-66,5 %), le **résultat net de clôture** s'établit à **63,72 M€, en hausse de 17,62%** par rapport à 2017 en raison du solde positif des restes à réaliser. Pour autant, ce résultat net ne suffira pas à couvrir globalement les crédits gérés en autorisations pluriannuelles qui ont été lissés fin 2017 sur les exercices 2020 et suivants.
- Le niveau **d'épargne nette** est en **progression de 19,12%** (242,64 M€) et la **capacité de désendettement toujours à peine supérieure à 2 ans** place la Métropole dans une situation très favorable, avec **une situation financière qui reste saine**. À noter toutefois que notre collectivité a dû emprunter 130 M€ et constater un report d'emprunts sur 2019 de 80M€ du fait de la forte hausse des dépenses d'équipement constatée depuis deux ans (525 M€ en moyenne) et des taux de réalisation supérieurs à 75 %.
- S'agissant du Budget principal, le **plafond de dépenses contractualisé avec l'État a été respecté**, par la tenue de la masse salariale et l'encadrement des subventions d'équilibre vers les budgets annexes. Le respect de cette condition garantit notre collectivité contre l'application en 2019 d'une sanction sous forme de « reprise financière » égale à 75 % du dépassement.
- S'agissant des budgets annexes, si la situation du Budget annexe des Transports s'améliore en 2018 au regard des ratios financiers 2017, elle appelle aussi à une vigilance accrue au regard de l'augmentation de l'encours de dette et des soldes à réaliser sur 2019, comme des forts enjeux d'exploitation et des investissements portés.

Cette bonne performance de la Métropole, tout en utilisant pleinement notre capacité à investir pour offrir aujourd'hui un territoire toujours plus attrayant pour ceux qui le vivent et un service public de qualité aux métropolitains toujours plus nombreux, constitue une source de satisfaction collective partagée.

Masses budgétaires en flux réels consolidés du CA 2018 tous budgets confondus :



D'où viennent les recettes 2018?

Répartition des recettes 2018 (en % et en €/hab) mouvements réels

Soit **1 859 M€/hab**

Contribuables entreprises

Exemples : Versement Transport (VT),
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
Cotisation foncière des entreprises,
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau

539 €
29%

Communes membres de la métropole

Compensation des compétences transférées

147 €
8%

Emprunts

Exclusivement destiné au financement des investissements

163 €
9%

Usagers

Exemples : recettes liées au réseau des transports, Redevance d'assainissement collectifs, Amendes de police

180 €
10%

État

Exemples : Dotation globale de fonctionnement (DGF), Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), allocations compensatrices, subventions

371 €
20%

Divers

Exemples : recettes des cessions d'actifs, subventions provenant d'autres entités (Département, Région, Europe..), Recettes Matmut Atlantique, Dividendes Régaz

198 €
10%

Contribuables ménages

Exemples : Taxe d'habitation, Taxes foncières, TLE et Taxe d'aménagement, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Taxe de séjour

261 €
13%

Source : population INSEE année 2018 soit 796 273 habitants

À quoi ont servi les dépenses 2018?

Répartition des dépenses 2018 (en % et en €/hab)

En millions d'euros

Soit
1 912 M€_{hab}

Mobilité, transports et déplacements

Avec notamment la Contribution au Réseau TBM, la convention de gestion propreté et espaces publics (communes membres) et les dépenses d'investissements

755 €
40%

Masse salariale des missions polyvalentes ou transverses à l'ensemble des domaines d'activité (territoralisées et mutualisées)

95 €
5%

Dettes et autres mouvements financiers

204 €
11%

Pilotage, numérique et performance de la collectivité

Avec notamment les frais numériques (informatique, télécom etc ...), les frais carburants (parc matériel) et les dépenses d'investissements

258 €
13%

Haute qualité de vie

Avec notamment la Contribution au SDIS, le traitement et valorisation des déchets ménagers, la rémunération du contrat affermage Eaux Pluviales, la contribution SIVOM et les dépenses d'investissements

325 €
17%

Valorisation du territoire

Avec notamment le Fonds solidarité logements, le Stade Matmut Atlantique, le paiement des taxes foncières sur le patrimoine, les subventions à l'Office de tourisme et des congrès métropolitain et les dépenses d'investissements

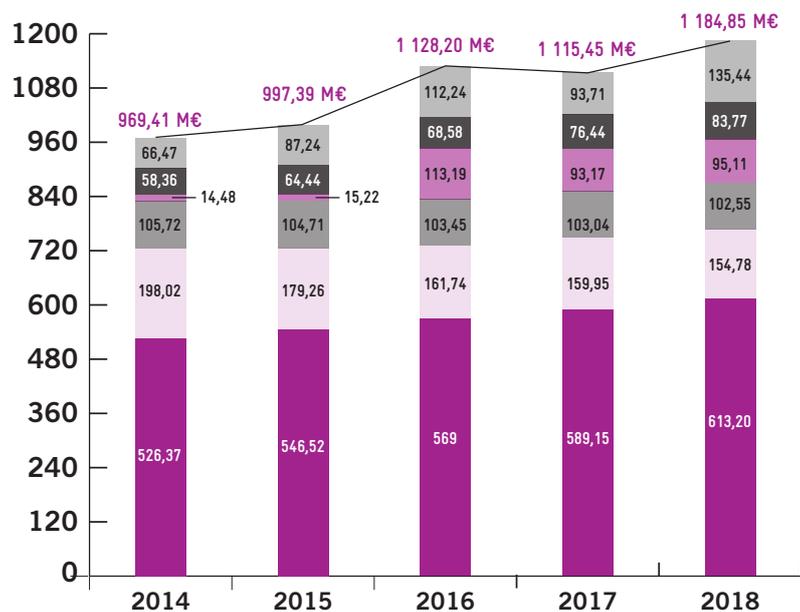
275 €
14%

Source : population INSEE année 2018 soit 796 273 habitants

Des ratios de gestion d'un bon niveau sur les 5 dernière années, qui confirment une situation financière saine fin 2018.

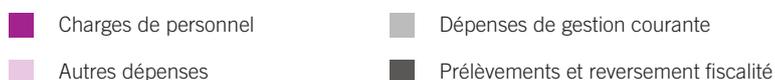
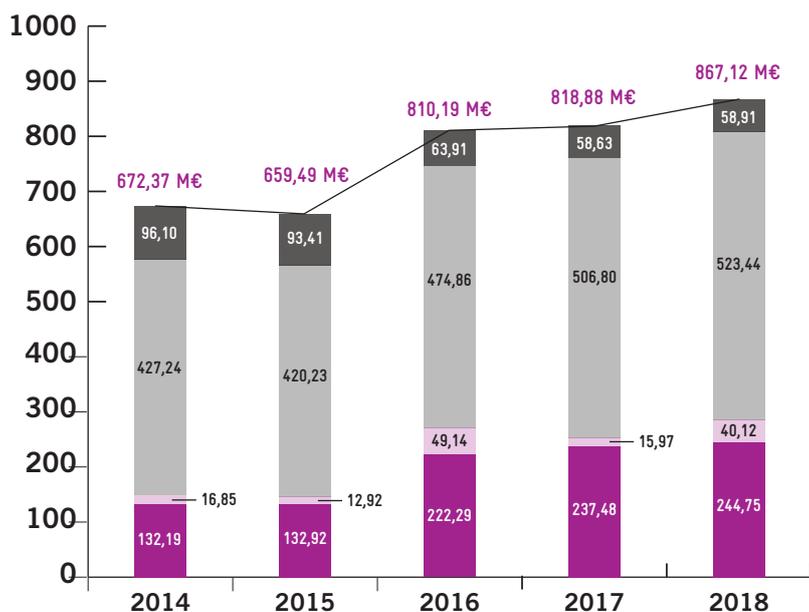
Principaux ratios de gestion en M€	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018 en %
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actif)	969,41	997,39	1 128,20	1 115,45	1 184,85	6,22%
Dépenses réelles de fonctionnement hors Interêts de la dette	672,37	659,49	810,19	818,88	867,22	5,90%
Épargne de Gestion	297,04	337,90	318,00	296,57	317,63	7,10%
Frais financiers	18,31	20,10	15,45	19,12	17,58	-8,01%
Capacité d'autofinancement (Epargne brute)	278,74	317,80	302,55	277,46	300,04	8,14%
Remboursement en capital de la dette	64,27	97,89	58,24	73,76	57,41	-22,17%
Épargne nette (disponible)	214,47	219,92	244,32	203,70	242,64	19,12%
Épargne nette / dépenses d'investissement hors dette	45,72%	46,92%	56,89%	37,32%	41,82%	12,04%
Encours de dette au 31 décembre	605,39	609,76	557,44	615,10	687,73	11,81%
Capacité de désendettement (en années)	2,17	1,92	1,84	2,22	2,29	3,39%

Des recettes réelles de fonctionnement en progression constante malgré la baisse continue des dotations de l'État.



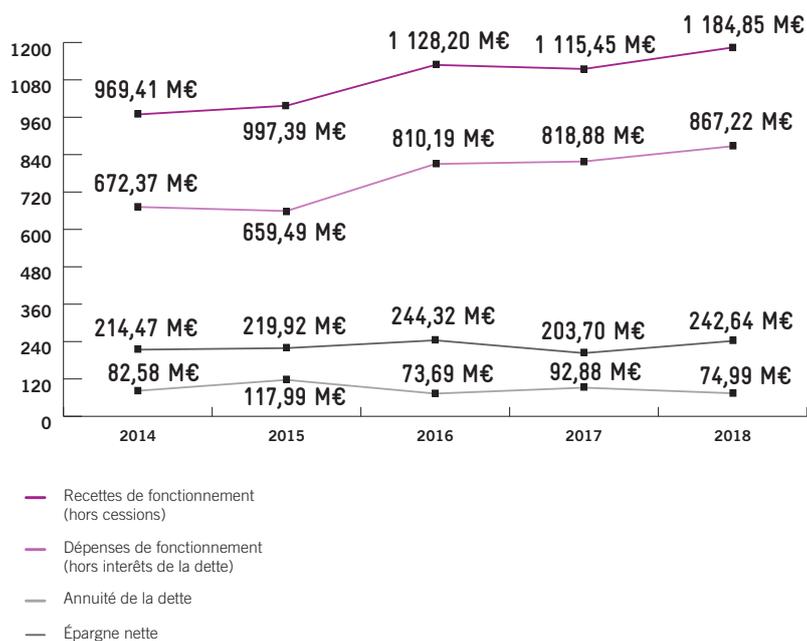
La forte augmentation des recettes entre 2015 et 2016 s'explique par la mise en place des mécanismes de financement des opérations de mutualisation et de métropolisation par le biais de l'Attribution de Compensation (AC), 19 communes versant dorénavant une AC à la Métropole. Les recettes fiscales (613 M€ en 2018) ont augmenté globalement de 16,5 % sur les 5 dernières années (+ 86,9 M€), alors que les dotations de l'État se sont réduites de 5,5 % sur la même période (- 43,24 M€) et que les allocations compensatrices versées par l'État ont diminué de 3 %.

Des dépenses réelles de fonctionnement globalement maîtrisées, impactées par la métropolisation.



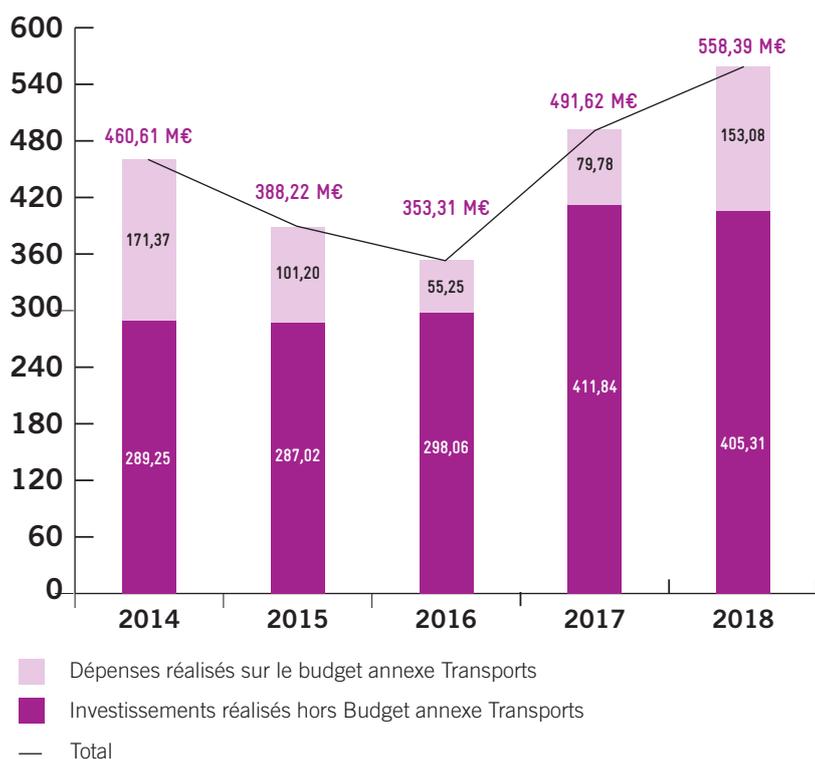
Comme pour les recettes, la métropolisation a fortement impacté le niveau des dépenses de fonctionnement depuis 2016 : hausse des charges de personnel (+85 % en 5 ans), hausse des dépenses courantes de fonctionnement (+23 % depuis 2014), compensées par les mécanismes financiers de régularisations d'Attributions de Compensation (AC) qui font l'objet d'ajustements d'annuels avec les communes dans le cadre des révisions de niveau de service.

Une épargne nette qui reste d'un bon niveau, en progression en 2018.



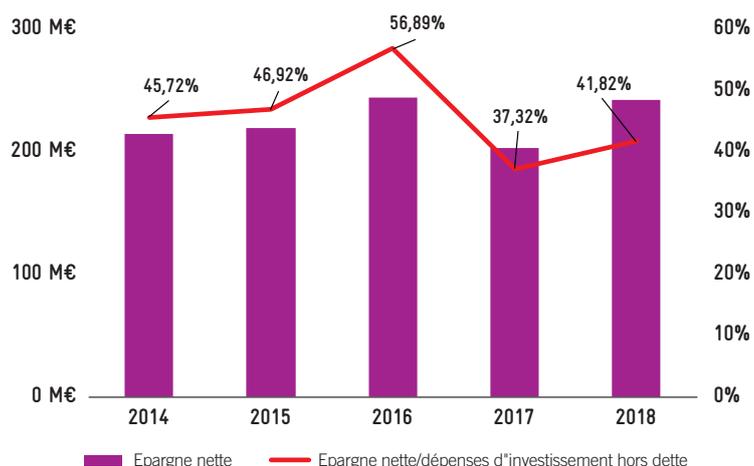
Conséquence d'un volume de recettes de fonctionnement dynamiques, d'un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé et d'une annuité de dette moindre en 2018 suite aux remboursements anticipés d'emprunts effectués en 2017, l'épargne nette (c'est-à-dire l'autofinancement disponible pour participer au financement des investissements) se maintient à un bon niveau (242,64 M€ en 2018). La santé financière de notre Établissement reste saine.

Un programme d'équipement en forte hausse depuis 2 ans,



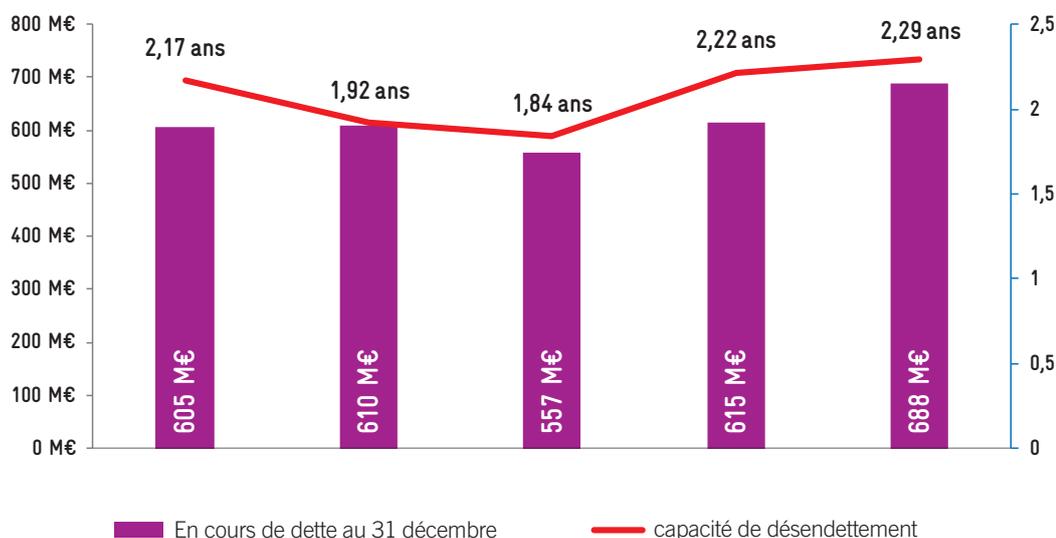
Après avoir baissé entre 2014 et 2016, les dépenses d'équipement propres (investissements directs) progressent à nouveau fortement depuis 2 ans, portés par des taux de réalisation record (78,4 % en 2017 et 76,4 % en 2018). L'exercice 2016 a été une année charnière, avec le démarrage des travaux de la phase 3 du tramway, notamment la création de la ligne D et l'extension de la ligne C.

qui reste autofinancé en grande partie par l'épargne nette.



La part autofinancée des investissements reste d'un bon niveau en 2018 (près de 42 % des investissements sont autofinancés), mais elle a tendance à se dégrader depuis 2 ans, conséquence d'un programme d'équipement en forte hausse. À noter que l'épargne nette était majorée en 2016 de l'Attribution de Compensation en Investissement (ACI), soit 14,41 M€, qui a été comptabilisée en section de fonctionnement.

Une capacité de désendettement en dessous de 3 années, malgré la mobilisation de nouveaux emprunts.



La capacité de désendettement de Bordeaux Métropole se situe aux alentours de 2 ans sur ces 5 dernières années, en dessous des 4,8 ans en moyenne constatés en 2017 sur l'ensemble des groupements de commune à fiscalité propre (source = « les collectivités locales en chiffres », publié en juin 2019 par la DGCL). L'augmentation

de l'encours de dette depuis 2017 s'explique par la reprise des soldes d'emprunts liés aux équipements transférés à la Métropole dans le cadre des prises de compétences. Enfin, sous l'effet du dynamisme des réalisations en investissement constatées notamment ces deux derniers exercices, la Métropole présente en 2018 un besoin de financement de près de 74 M€.

> Un résultat net en augmentation et un volume de recettes et de dépenses réelles qui dépasse le 1,5 Md€.

Tous budgets confondus, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre et mouvements inter budgets, les **recettes réelles totales augmentent de +8,61%** en 2018 avec un montant annuel qui s'élève à **1,684 Md€**. Les **dépenses réelles progressent de leur côté de +4,45%** pour atteindre **1,522 Md€**.

1 683 844 607 €
de recettes et **1 522 436 010 €**
de dépenses en 2018

En M€	2017	2018	Évolution en %
Recettes réelles globales (y compris l'excédent affecté en réserve)	1 550,34	1 683,84	8,61%
Dépenses réelles globales	1 457,52	1 522,44	4,45%
Résultat de l'exercice	92,82	161,41	73,90%
Résultat antérieur reporté	-3,12	-131,35	
Excédent brut fin d'exercice	89,70	30,06	-66,49%
Solde des restes à réaliser (reports)	35,53	-33,66	-194,74%
Excédent net fin d'exercice	54,17	63,72	17,62%

Avec un excédent annuel de fonctionnement de 320,44 M€, un déficit en section d'investissement de -159,04 M€, et après prise en compte du déficit global à fin 2017 de -131,5 M€ qui s'explique par un recours à l'emprunt différé, le résultat brut de clôture s'élève à 30,06 M€. Il baisse de 66,5% par rapport à celui de fin 2017 (89,70 M€).

Après prise en compte des restes à réaliser (c'est-à-dire des restes engagés fin 2018 dont les crédits seront reportés en 2019), le **résultat net de clôture de l'exercice 2018** ressort, tous budgets confondus, à **63,72 M€**. Il est **supérieur de 17,62% au résultat net fin 2017** (54,17 M€). La hausse du résultat net (+9,54 M€) au regard du résultat brut qui s'est fortement dégradé (-59,64 M€) s'explique le solde positif des restes à réaliser, comprenant 80 M€ d'emprunts engagés en 2018 et reportés sur 2019.

Ce résultat net intègre par ailleurs des situations très diverses selon les entités financières et se décompose de la manière suivante sur les principaux budgets de Bordeaux Métropole :

En millions d'euros	Résultat brut fin 2018	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat net 2018	Rappel résultat net 2017
Budget principal	12,22 M€	83,99 M€	79,38 M€	7,60 M€	12,79 M€
Budget Transport	-48,34 M€	4,09 M€	56,41 M€	3,98 M€	0,49 M€
Budget Assainissement	34,35 M€	4,61 M€		29,74 M€	29,83 M€
Budget Déchets ménagers	19,58 M€	5,06 M€		14,53 M€	6,02 M€
Budget Réseau de chaleur	2,69 M€	0,05 M€		2,65 M€	1,83 M€
Autres budgets	9,56 M€	10,54 M€	6,20 M€	5,22 M€	3,21 M€
Total	30,06 M€	108,33 M€	141,99 M€	63,72 M€	54,17 M€

Le résultat net du budget principal s'est encore réduit en 2018. De 12,79 M€ fin 2017, il s'établit à 7,6 M€ malgré la mobilisation de 50 M€ d'emprunts et la prise en compte de 30 M€ de restes à réaliser d'emprunts reportés sur 2019.

Dans une perspective pluriannuelle, il convient de préciser que **le résultat net de 54,17 M€ ne couvre pas globalement les crédits de paiement gérés en autorisations de programme** qui ont été lissés fin 2018 sur les exercices 2019 et suivants (113 M€ pour l'ensemble des budgets).

> Le plafond de dépenses de fonctionnement contractualisé avec l'État a été respecté.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an sur la base des dépenses exécutées constatées fin 2017.

Dans ce cadre, afin de contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, **notre établissement a signé le 29 mai 2018 un contrat avec l'État par lequel il s'engage à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement de son budget principal à 1,35 % par an sur la période 2018 à 2020.** Pour l'exercice 2018, le taux d'évolution de 1,35 % a été fixé en prenant comme référence le montant des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2017 qui s'élevaient à 532,196 M€, en application des modalités de calcul précisées à l'article 3 du contrat.

Sur la base du calcul défini à l'article 3 du contrat, les dépenses réelles de fonctionnement à prendre en compte pour l'exercice 2018 ont été fixées à 539,38 M€.

De ce montant il convient de déduire 4,26 M€ correspondant à l'évolution entre 2017 et 2018 du périmètre de mutualisation et des compétences transférées à Bordeaux Métropole. De plus, à titre exceptionnel, ont été déduits 28,82 M€ correspondant à l'annulation du titre de recette émis en 2016 envers l'État dans le cadre du contentieux sur le prélèvement indu de TASCOM, suite au recours de l'État.

Au final, **le montant exécuté en 2018 des dépenses réelles de fonctionnement, correspondant au périmètre 2017 contractualisé avec l'État**, après déduction de la dépense exceptionnelle de 28,82 M€, **ressort à 521,37 M€**, pour une valeur cible 2018 fixée à 539,38 M€.

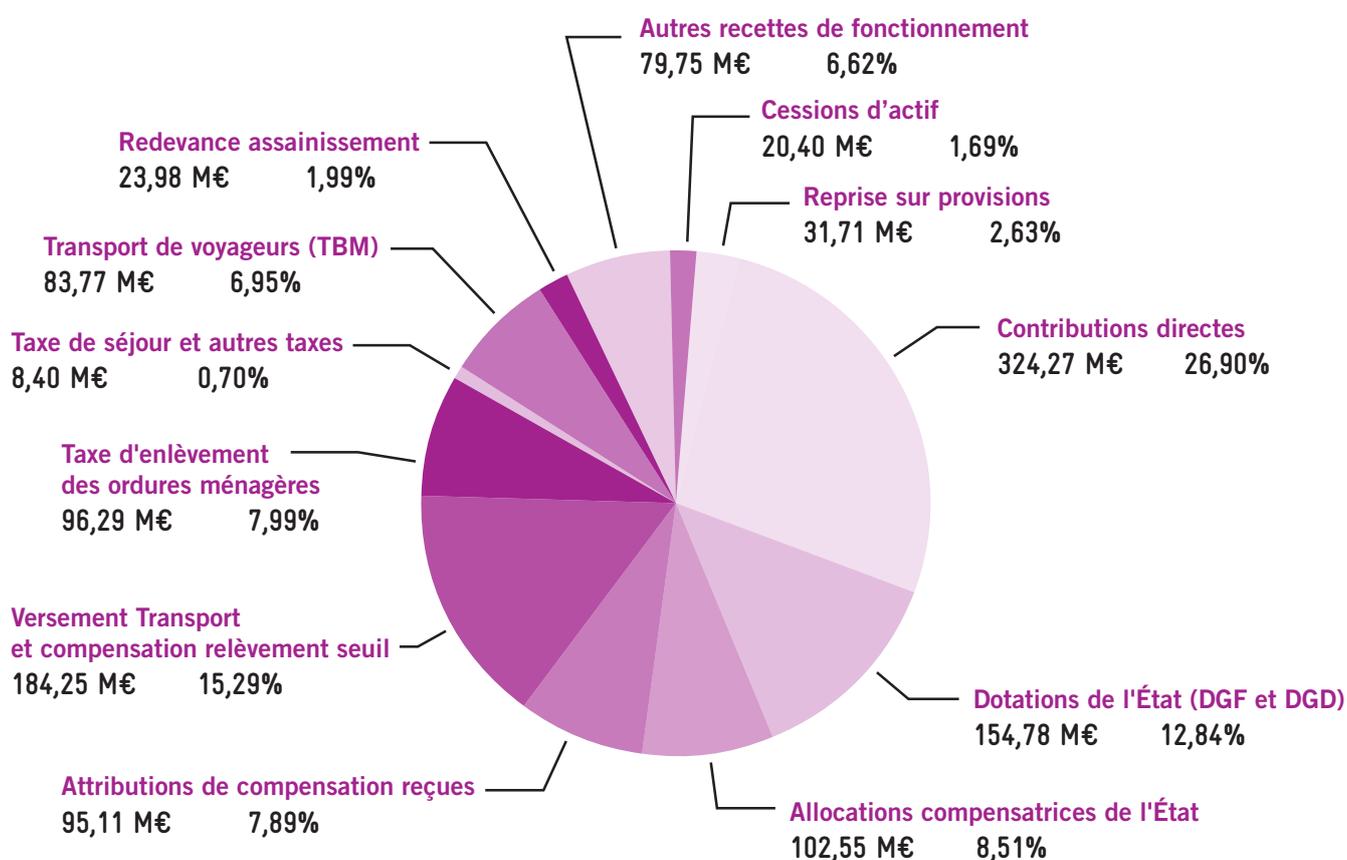
Budget principal Dépenses réelles de fonctionnement Périmètre contrat avec l'État	2017	2018	2019	2020
Montant contractualisé	532,20 M€	539,38 M€	546,66 M€	554,04 M€
Montant réalisé	532,20 M€	521,38 M€		

> Des recettes de fonctionnement toujours en hausse malgré des dotations qui continuent de diminuer

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent au total à **1 205,25 M€**, contre 1 169,77 M€ en 2017, soit une augmentation de 3,03 %.

Hors cessions d'actif, elles sont en hausse de 6,22 %, sous l'effet conjugué de 24 M€ de recettes fiscales supplémentaires, par le montant élevé des autres recettes comprenant 28,82 M€ de reprises de provisions pour financer l'annulation d'un titre de recette de même montant qui avait été émis en 2016 à l'encontre de l'État.

Ventilation des recettes de fonctionnement (1 205,25 M€) en 2018



Des ressources fiscales en progression

Hors attributions de compensations reçues, les recettes fiscales de la Métropole comprennent les contributions directes, la fiscalité indirecte et autres fiscalités, les allocations compensatrices versées par l'État ainsi que la fiscalité affectée.

Les **contributions directes** proviennent de la fiscalité dite « économique », perçue sur les entreprises, avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), et la **fiscalité dite « ménages »** perçue essentiellement sur les particuliers avec la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TA-TFPNB).

La **fiscalité indirecte et les autres fiscalités** regroupent la taxe de séjour, le reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques ainsi que l'affectation à la Métropole

du prélèvement opéré sur les communes pour insuffisance de logements sociaux (article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain - SRU).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que le Versement Transport (VT) constituent la **fiscalité affectée** perçue par la Métropole.

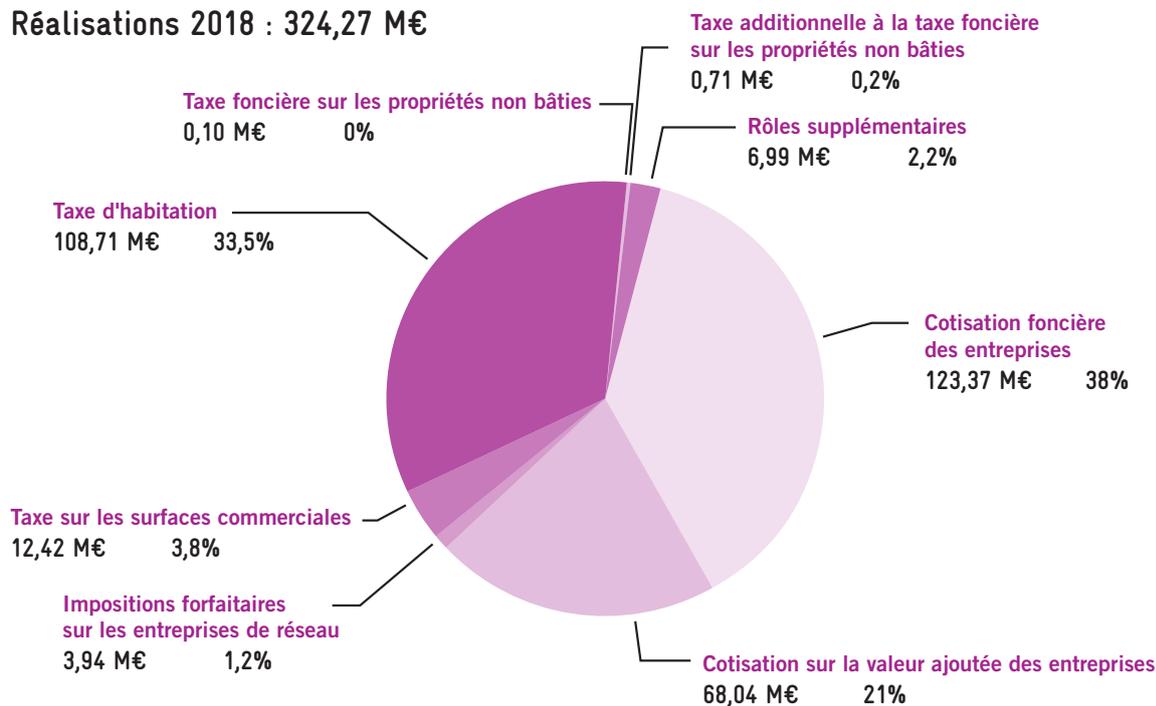
Au titre des **dotations versées par l'État**, Bordeaux Métropole perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les Dotations Générales de Décentralisation (DGD) « transports scolaires » et « bibliothèques ».

Enfin, les **allocations compensatrices versées par l'État** comprennent les compensations relatives à la Contribution Économique Territoriale (CET), à la Taxe d'Habitation, aux taxes foncières sur les propriétés non bâties, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Recettes fiscales et dotations (en M€)	2017	2018	Évolution de 2017 à 2018 (réalisé)	
	Réalisé	Réalisé	en valeur	en %
Contributions directes (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, TFPNB, TA-TFPNB et rôles supplémentaires)	310,69	324,27	13,58	4,37%
Fiscalité indirecte et autres fiscalités (Taxe de séjour, jeux et paris hippiques et prélèvement SRU)	5,90	8,40	2,50	42,32%
Allocations compensatrices versées par l'État	103,04	102,55	-0,49	-0,47%
Fiscalité affectée (TEOM, rôles supplémentaires de TEOM, VT et compensation VT)	272,55	280,53	7,98	2,93%
Dotations (DGF et DGD)	159,95	154,78	-5,17	-3,24%
Total des recettes fiscales et dotations	852,13	870,53	18,39	2,16%

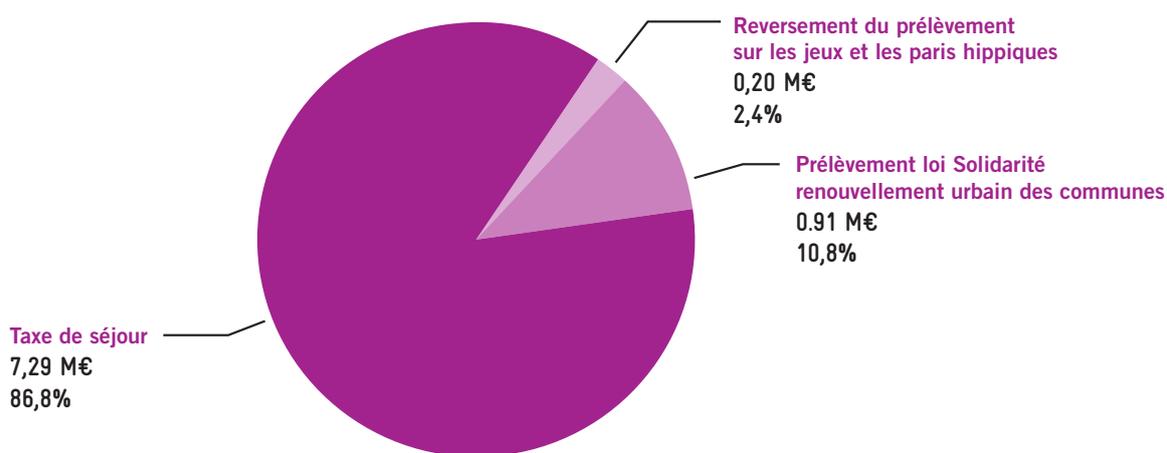
En 2018, les contributions directes s'élèvent à **324,27 M€**. Elles ont progressé de +4,37 %, soit une **augmentation de 13,58 M€** qui s'explique essentiellement par la **revalorisation des bases de +1,2%** qui a généré un produit supplémentaire de +2,68 M€, **par la variation positive physique des bases** qui a entraîné un produit supplémentaire de +6,11 M€ et par une **augmentation des rôles supplémentaires** de +3,57 M€.

Contributions directes Réalizations 2018 : 324,27 M€



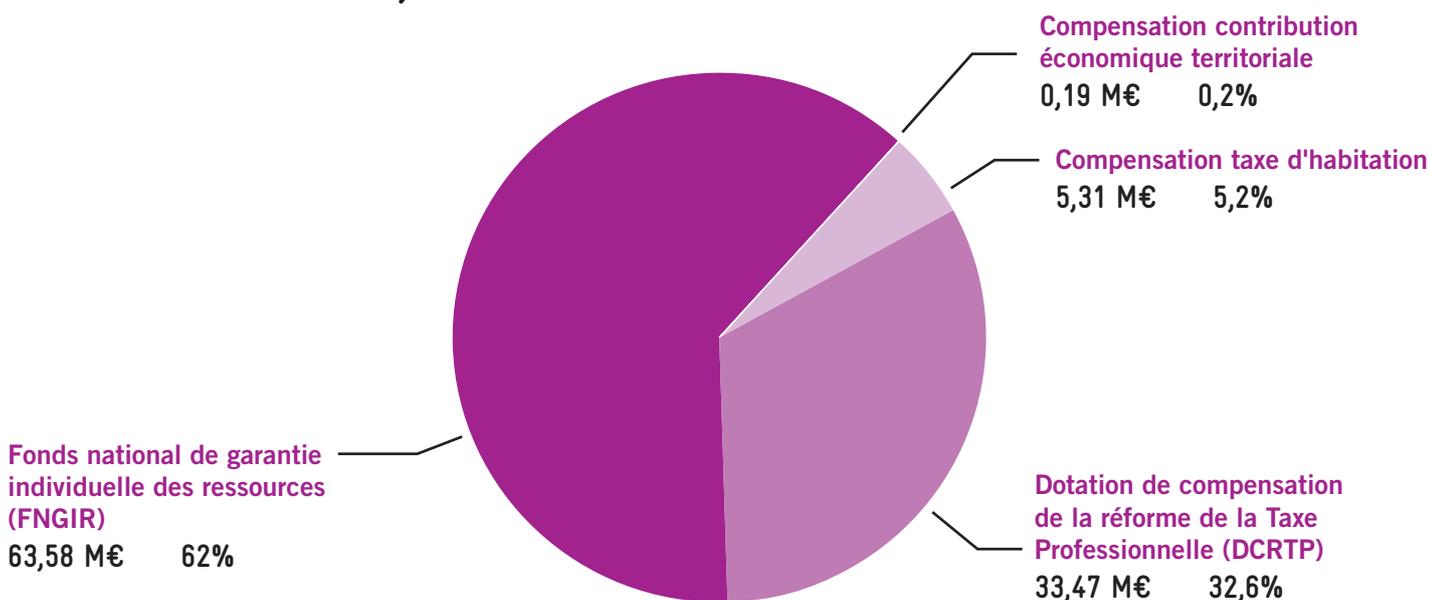
Les produits de la fiscalité indirecte représentent **8,40 M€ en 2018** et ont augmenté de **+2,50 M€ (+62%)** comprenant **2,27 M€ de taxe de séjour supplémentaire**, confirmant l'attractivité touristique du territoire métropolitain.

Fiscalité indirecte et autres fiscalités Réalizations 2018 : 8,40 M€



Les **allocations compensatrices** versés par l'État s'élèvent, au total, à 102,55 M€, elles sont en baisse de -0,47 %. Suite à un ajustement au niveau national, Bordeaux Métropole supporte une baisse de -0,07 M€ du produit qu'elle perçoit au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Allocations compensatrices versés par l'État Réalizations 2018 : 102,55 M€



Le Versement Transport (VT)

Sur la base du taux de 2 % qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la métropole, le produit du VT s'élève en 2018 à 182,39 M€ et la compensation versée par l'État pour relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés à 1,86 M€, **soit un produit total de 184,25 M€**. La progression de +2,87 % par rapport à 2017 confirme une dynamique retrouvée de la masse salariale sur le territoire.

Il convient cependant de noter que dans le produit total de 184,25 M€ enregistré en 2018 figure un surplus de +0,23 M€ de produit 2017, ramenant ainsi le produit effectif de 2017 à 179,25 M€. En effet, le produit à recevoir estimé et rattaché sur l'exercice 2017 était de 10,72 M€, alors qu'au final 10,95 M€ ont été réellement encaissés en 2018 au titre de l'exercice précédent. De la même façon, il peut d'ores et déjà être indiqué que sur 2019,

un surplus de 2,07 M€ a été encaissé par rapport au produit à recevoir sur 2018, **portant le montant du versement transport et assimilé définitif de l'exercice 2018 à 186,09 M€**.

Le produit du VT (produit fiscal + compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au VT) **ainsi consolidé par exercice d'origine (186,09 M€) progresse de +3,81 % en 2018 par rapport à 2017 (179,25 M€)**.

**Versement Transport consolidé
186 089 023 €,
en hausse de +3,8 %**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2018, le produit de la TEOM s'est élevé à **96,29 M€**, contre **93,45 M€** en 2017, soit **une progression de +3,04%**, contre +2,17% en 2017.

Cette **progression de +2,84 M€** découle essentiellement de l'effet cumulé de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour 1,12 M€ et de la variation physique des bases servant d'assiette à cette taxe pour +1,66 M €.

Recette TEOM : 96 285 259 €, en hausse de +3,04 %

Des dotations de l'État en baisse continue

Le produit des dotations versées par l'État en 2018 représente au total **154,78 M€**, dont 150,96 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et 3,80 M€ de Dotations Générales de Décentralisation (DGD) « transports scolaires » et « bibliothèques », **il diminue de -3,24%** par rapport au total versé en 2017 (159,95 M€).

Hors attributions de compensations de fonctionnement reçues, dans l'ensemble contributions directes/ Dotation Globale de Fonctionnement, la part de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en baisse constante, passant de 40,35% en 2014 à 31,77%, ce qui traduit une moindre dépendance de la Métropole vis-à-vis des dotations de l'État.

La baisse de la DGF s'élève à -1,42 M€, elle se décompose en :

- **une progression** nette de la **dotation d'intercommunalité de +1,15 M€** du fait essentiellement de la dynamique de population (+12 920 habitant DGF).
- **Une minoration** de la **dotation de compensation de -2,57 M€** (contre -3,5 M€ en 2017, -2,5 M€ en 2016, -2,88 M€ en 2015, -0,96 M€ en 2014, -2,49 M€ en 2013 et -1,99 M€ en 2012). Comme les années précédentes, cette minoration finance les dotations de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale, donc la péréquation horizontale.

Des recettes du réseau TBM en forte hausse qui attestent du succès du réseau de transport en commun métropolitain

À l'issue de la clôture des comptes de la Déléation de service public (DSP) d'exploitation du réseau de transport en commun, **le total des recettes définitives perçues au titre de l'exercice 2018 s'élève à 82,89 M€**, contre 76,12 M€ en 2017, **soit une progression de + 9% en un an**, et de + 28% depuis 2015. Elles comprennent 79,62 M€ de recettes tarifaires (réseau TBM, service « mobibus » et service « V3 ») et 3,27 M€ de recettes annexes (amendes, recettes de publicités, espaces commerciaux).

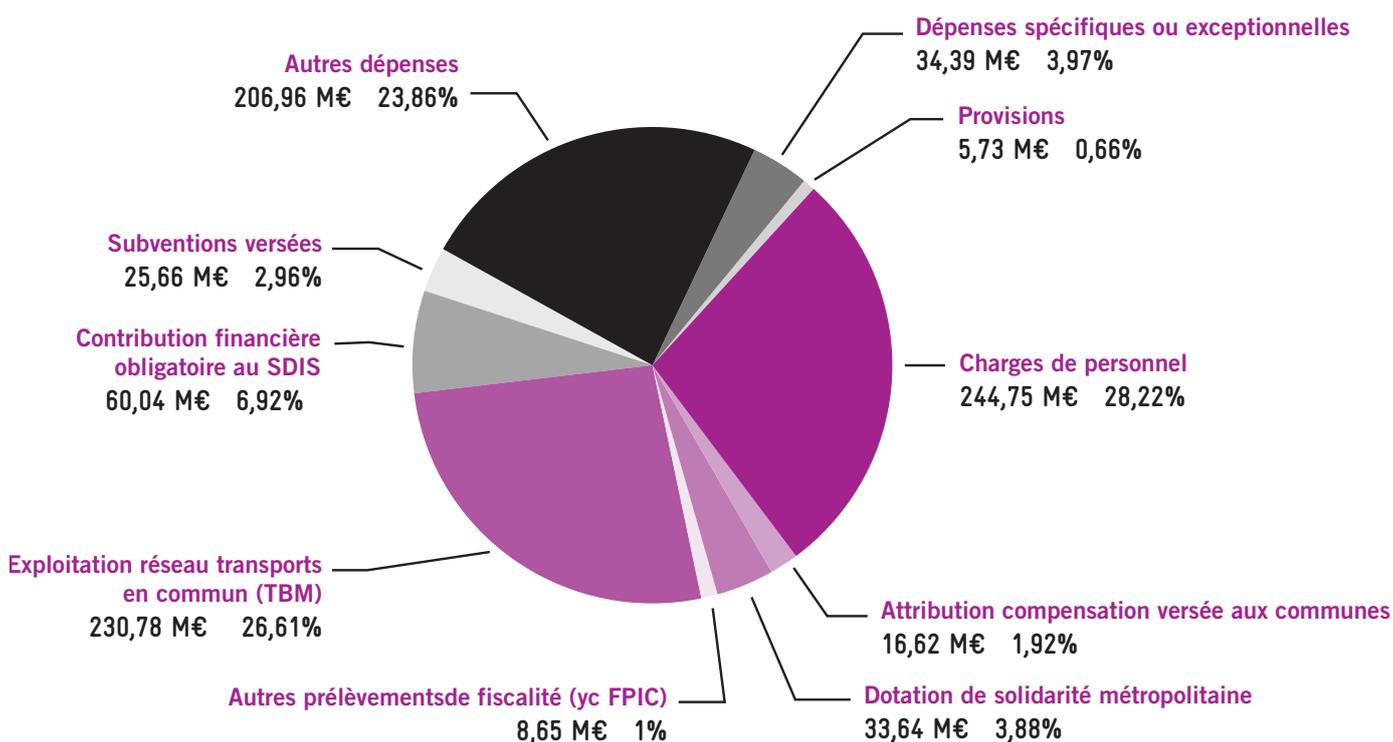
Cette hausse des recettes **contribue à augmenter le ratio de couverture** (dépenses / recettes) qui ressort à **35,76% fin 2018** (34,14% en 2017).

Recette du réseau TBM : 82 888 351 €, en hausse de +9 %

> Des dépenses de fonctionnement contenues, encore impactées par les transferts liés à la métropolisation.

Hors frais financiers, le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève, tous budgets confondus à **867,22 M€** (contre 818,88 M€ en 2017). Après une augmentation de +22,9% en 2016, année fortement marquée par le transfert des dépenses par les communes dans le cadre de la 1^{re} vague de mutualisation, la progression au cours de l'exercice 2018 a été à nouveau contenue, avec une hausse globale de +5,9%.

Ventilation des dépenses de fonctionnement hors frais financiers (867,22 M€)



Des charges de personnel en progression de +3,06%

La mise en œuvre du schéma de mutualisation, adopté par le Conseil de Métropole le 29 mai 2015, traduit par la mise en place en 2016 de la mutualisation des services, constitue une étape importante pour la métropole en matière de périmètre de compétences exercées et des effectifs les exerçant. L'année 2018 marque une étape supplémentaire concernant le cycle 3 de la mutualisation, sachant que l'établissement a intégré une nouvelle compétence relative aux archives transférée de la commune de Bordeaux (30 agents concernés).

Globalement, les charges de personnel qui représentent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement, se sont élevées à **244,75 M€ en 2018**, soit une progression de **+3,06%** par rapport à 2017 (237,43 M€).

En dehors de l'évolution du périmètre de compétences, la masse salariale a été impactée notamment par les mesures suivantes :

- L'accroissement du **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) à hauteur de +0,55%, qui s'est élevé à 1,36 M€,
- La mise en place du **régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**, concernant la refonte des régimes indemnitaires à compter du mois de septembre a eu un impact de 0,71 M€.
- Le **plan de recrutement 2018** a pu être mis en œuvre, notamment sur le plan propreté (Recrutement d'ampleur mis en œuvre au 1^{er} septembre 2018)

- L'effet de la réforme portant sur le **recours aux emplois aidés** s'est ressenti cette année. En effet, la masse salariale consacrée aux emplois aidés (service civique, contrat d'accompagnement dans l'emploi, emploi d'avenir) **a baissé d'1 M€** entre 2017 et 2018 (0,37 K€). Cependant, l'évolution de la réglementation a conduit au basculement de ces emplois sur des contrats à durée déterminée.
- Un fort engagement en matière de **politique d'apprentissage** en consacrant près de 1 M€ à ce dispositif.
- Le recrutement de **contractuels sur besoins temporaires**. Dans le cadre de la prise en charge de nouvelles compétences pour faire face à des besoins avec une saisonnalité plus marquée (7,3 M€).
- Une nouvelle convention triennale a été conclue avec le **Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique cette année. (FIPHP)** permettant ainsi le déploiement d'une politique handicap commune aux trois entités.

Bordeaux Métropole continue d'assurer son rôle de redistribution, malgré la baisse de ses ressources fiscales élargies.

Les **dépenses dites de « redistribution » brutes** de fonctionnement, composées des versements au titre de l'Attribution de Compensation (**AC**), de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (**DSM**), s'élèvent à **50,25 M€** (contre 50,90 M€ en 2017), dont **16,62 M€ au titre des AC** en fonctionnement et **33,64 M€ de DSM** versées aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la part métropolitaine du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (**FPIC**) de **8,40 M€**, les **dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 58,65 M€** (pour 58,44 M€ en 2017). Elles représentent **6,76% des dépenses hors frais financiers** (contre 7,1 % en 2017).

Concernant les **AC**, les **mécanismes financiers mis en place dans le cadre de métropolisation ont conduit la majorité des communes à verser une AC à la Métropole à compter de 2016**, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015. En 2018, comme en 2017, Bordeaux Métropole a reçu de 19 communes une AC en fonctionnement de 95,11 M€, et, à contrario, a versé 16,62 M€ d'AC aux 9 autres communes, soit une recette nette d'AC en fonctionnement de 78,49 M€ reçue par notre Établissement.

En déduisant des dépenses brutes de redistributions totales versées (58,65 M€) les AC de fonctionnement reçues des communes (95,11 M€), **Bordeaux Métropole a reçu en 2018 un montant net qui s'élève au final à +36,46 M€.**

S'agissant de la **DSM (33,64 M€)**, avec **42,74 €/hab versés en 2018**, Bordeaux Métropole reste une des entités les plus redistributrices au sein des métropoles de plus de 200 000 habitants (enquête France urbaine d'avril 2019).

Une métropole solidaire de ses communes : **42,74 € / hab** reversés par Bordeaux Métropole en 2018 aux communes membres au titre de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)

Concernant le **FPIC**, le prélèvement opéré sur l'ensemble intercommunal (28 communes + Bordeaux Métropole) s'est élevé à **-14,67 M€** (-15,22 M€ en 2017), dont **-8,40 M€ mis à la charge de Bordeaux Métropole** (-7,54 M€ en 2017) et **-6,27 M€** à celle des communes membres (-7,68 M€ en 2017).

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2018, cette exonération est totale pour toutes les communes en Dotation de Solidarité Urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la Dotation de Solidarité Rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge** intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (-0,2 M€), Floirac (-0,13 M€) et Lormont (-0,19 M€) du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit **un montant total de -0,52 M€ intégré dans ce prélèvement de -8,40 M€.**

Une métropole solidaire contribuant à la péréquation nationale en faveur des territoires disposant de moins de ressources : **8,4 M€** reversés

Des dépenses du réseau TBM qui évoluent modérément et un taux de couverture en constante amélioration.

À l'issue de l'arrêté des comptes du réseau public de transport de voyageurs et de la 3^e année de fonctionnement de la convention de Délégation de service public conclue avec Kéolis Bordeaux, le montant définitif des **dépenses du réseau** s'élève, au total, à **231,76 M€** en 2018 (**222,95 M€** en 2017, soit une hausse de +3,95 (+4,8% en 2017), dont 229,47 M€ de contribution forfaitaire, et un solde net de 2,29 M€ résultant des engagements contractuels.

Avec un total de recettes perçues de 82,89 M€, Le **déficit global s'établit ainsi à 148,87 M€** pour 146,37 M€ en 2017, soit une hausse de +1,7%, inférieure à celle constatée en 2014 (2,11%).

Le taux de **couverture des dépenses**, qui était de 31,5% en 2015, 32,4% en 2016 puis 34,14% en 2017, **continue de progresser, puisqu'il atteint 35,76% en 2018.**

Une contribution obligatoire au budget du SDIS encadrée par la loi

Concernant la défense contre l'incendie, la **contribution obligatoire au SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde) s'est élevée à **60 M€**. Elle augmente de +1,12% par rapport à 2017 (59,37 M€), après une augmentation de +0,8% l'année précédente.

Un niveau de subventions versées qui témoigne de l'effort soutenu de la Métropole envers le milieu associatif

Avec un total de **25,67 M€**, le montant des **subventions versées aux organismes publics et aux associations** progresse **de 9,5%** par rapport aux versements de 2017 (23,23 M€), en raison de l'effort de la Métropole à destination des partenaires associatifs et la mise en œuvre du règlement d'intervention adopté par délibération du 29 mai 2015, qui prévoit notamment des conditions de versement simplifiées pour les subventions de moins de 23 K€.

En 2018, Bordeaux Métropole a réceptionné **612 demandes de subventions** (603 en 2017) pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques. La relative stabilité du nombre de demandes (+1,5% par rapport à 2017) s'explique notamment par les effets de la communication mise en œuvre les années antérieures sur les campagnes de subventions dont le dispositif est désormais bien intégré par les organismes demandeurs. Le taux de refus se stabilise à 24% tout comme l'année dernière (24%), **et le nombre de demandes pour lesquelles une suite positive a pu être donnée (464 demandes) se stabilise aussi par rapport à 2017** (456 demandes acceptées).

En 2018, les subventions aux organismes de droit privé (18,5 M€) représentent 72% des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice (70% en 2017).

Les subventions aux personnes de droit privé, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2018 ou de soldes de subventions versées antérieurement, sont en **progression de 14,7%** par rapport à 2017 (**16,1 M€ en 2017**). Elle témoigne d'un effort soutenu de Bordeaux Métropole en faveur des structures associatives.

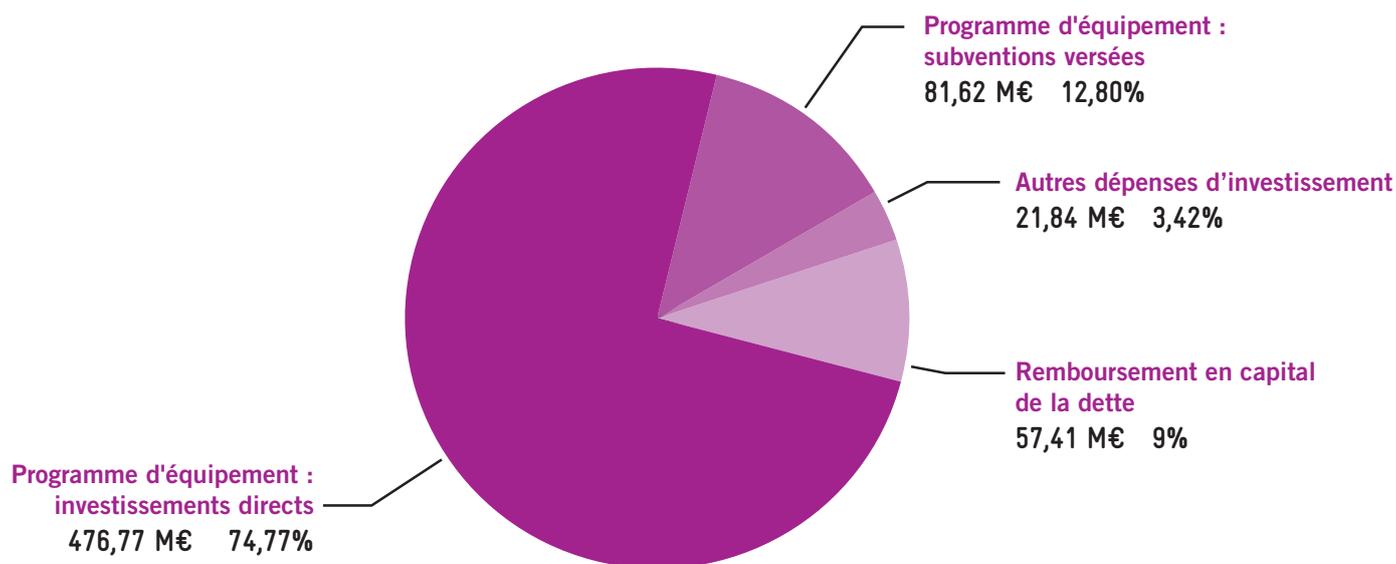
Des dépenses courantes de fonctionnement contenues

Tous budgets confondus, les **dépenses courantes de fonctionnement** (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...), s'élèvent à **136,34 M€**. Elles sont en hausse de **2,82%** par rapport à 2017 (132,60 M€), mais leur progression est nettement moins importante que ces deux dernières années, notamment par rapport à 2016, fortement impactée par la 1^{ère} vague de mutualisation, sachant par ailleurs que les dépenses supplémentaires générées par les transferts des communes sont compensées financièrement par le mécanisme des attributions de compensation.

> Des dépenses réelles d'investissement qui continuent de progresser, portées par la dynamique du programme d'équipement.

En hausse de **+2,92%** par rapport à 2017, le montant global des dépenses d'investissement atteint **637,63 M€** sur l'année 2018.

Ventilation des dépenses d'investissement (637,63 M€) :



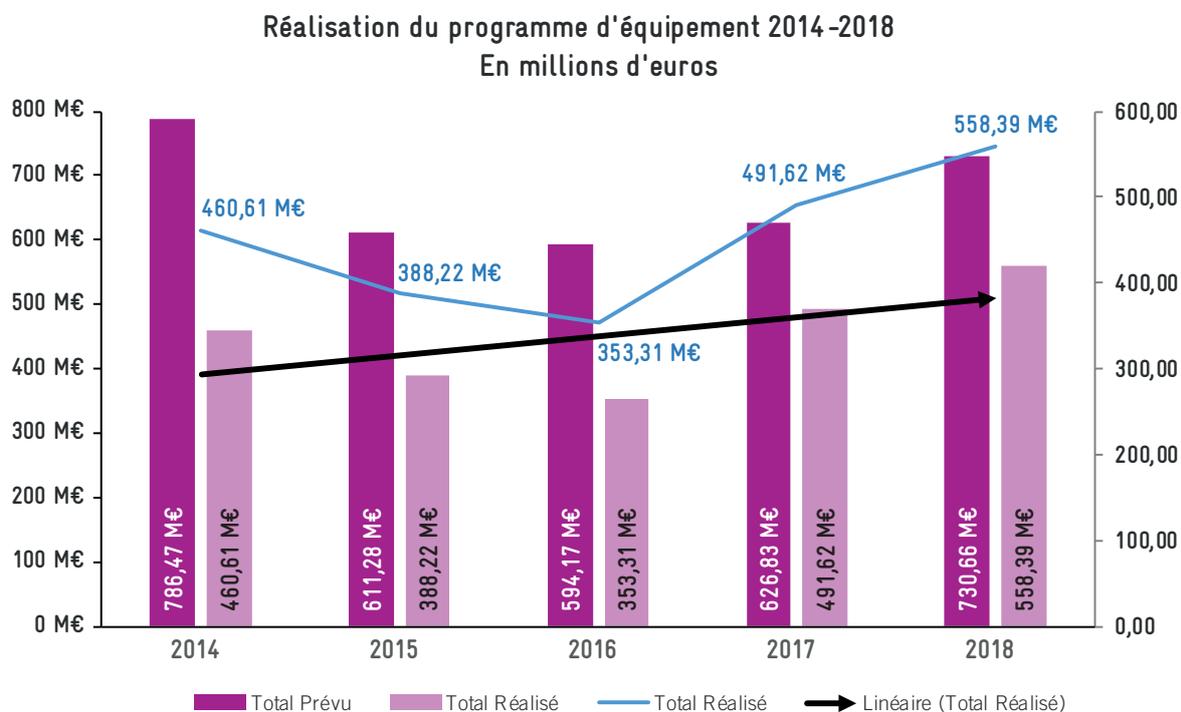
Hors remboursement de la part en capital de la dette (57,41 M€ en 2018 contre 73,76 M€ en 2017), les dépenses d'investissement représentent 580,23 M€, en hausse de 6,31 %, conséquence d'une forte progression du programme d'équipement en 2018 notamment des dépenses d'extension du réseau du tramway, porté par un taux de réalisation qui reste élevé (76,4 %).

Le **programme d'équipement** (y compris les subventions d'équipement et fonds de concours), **s'élève à 558,39 M€** (491,62 M€ en 2017), ce qui représente **une augmentation de 66,77 M€**. Il constitue près de 9/10^e des investissements globaux sur l'exercice, avec 87,6 % du total des dépenses.

Après avoir baissé entre 2014 et 2016, les dépenses d'équipement progressent à nouveau fortement depuis 2 ans, essentiellement les investissements propres (investissements directs) qui représentent 476,77 M€, en hausse de +22,46 %. En revanche, les investissements indirects (fonds de concours et subventions d'équipements versés), après avoir connu une période d'augmentation significative entre 2014 et 2017, voient leur part se réduire de 20,21 % en 2018 pour s'établir à 81,62 M€ (102,30 M€ en 2017).

Le programme d'équipement connaît depuis 2 ans un nouveau dynamisme dans le cadre des projets d'aménagement urbain et économique (Bordeaux Aéroport, Innocampus, Euratlantique, les Opérations d'intérêt métropolitain dont les Bassins à flot, le programme

50000 logements) mais également les premiers paiements pour le Plan Campus ou les participations aux opérations en faveur du logement portées par les opérateurs de l'habitat.



Par rapport au total des crédits prévus au titre du programme d'équipement 2018, **le pourcentage des crédits mandatés ressort à 76,42%**, en dessous du taux record atteint en 2017 (78,43%), **ce fléchissement s'explique par une baisse des investissements indirects** (69,95% en 2018 contre 82,82% en 2017), sur lesquels notre Établissement a peu de maîtrise.

Ce fort taux de consommation se vérifie particulièrement dans le domaine de la **mobilité et des transports qui atteint un taux de 88%** en 2018 (supérieur aux 82% de l'année précédente), suivi du Pilotage, numérique et performance de la collectivité (73%), de la valorisation du territoire (66%).

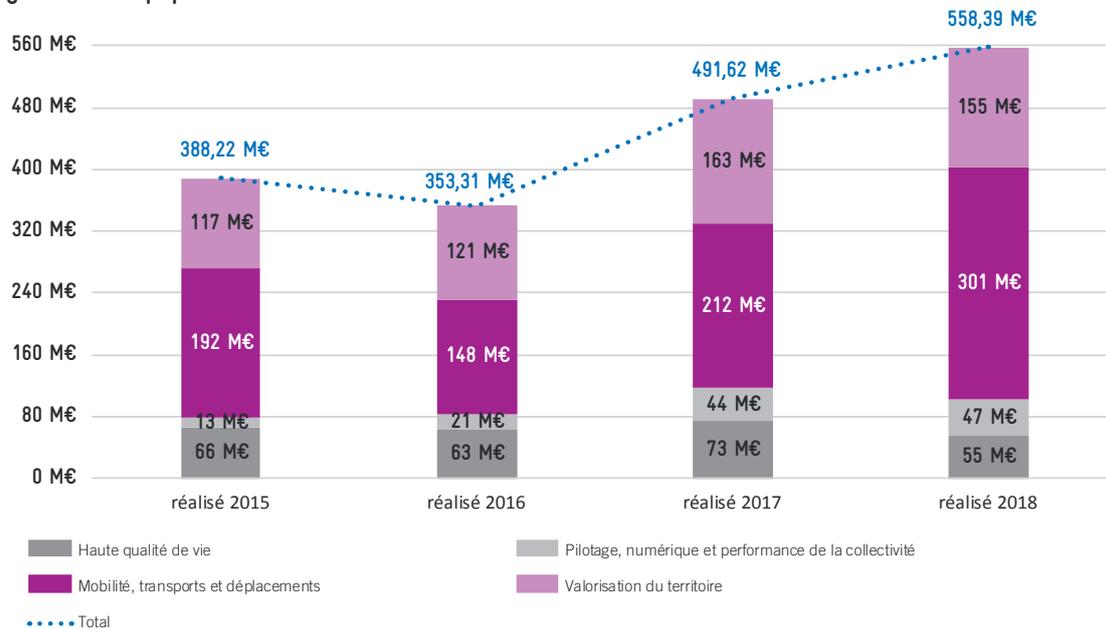
Dépenses d'équipement en 2018 :
558 389 487 €
2,25 Md€ de dépenses
 d'équipement mandatées depuis 2014

> L'évolution du programme d'équipement par grande politique :

Sur l'exercice 2018, près de 82 % des dépenses se sont concentrées sur les 2 domaines d'activité suivants :

- la politique **Mobilité, transports et déplacements (54 % des dépenses d'équipement)**
- la politique **Valorisation du territoire (28 % des dépenses d'équipement)**

Programme d'équipement - Réalisations 2015 - 2018 en M€



Mobilité, transports et déplacements (301,07 M€)

Les **transports en commun** concentrent plus de la moitié des investissements 2018 du domaine, soit 160,26 M€, avec principalement :

- **78,50 M€** d'acquisitions de fonciers et de travaux nécessaires à la **création de la ligne D** qui comprendra à terme un tracé de 9,8 km avec 15 stations et 2 parcs-relais sur les communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges et Eysines,
- **22,58 M€** d'acquisition de **matériel roulant tramway** (10 rames et 5 voitures),
- **23 M€** pour l'**extension de la ligne C** jusqu'à Villenave-d'Ornon
- **7,84 M€** de renouvellement du **parc de bus**,

Le domaine **itinéraires et voies** globalise 132,55 M€ des investissements parmi lesquels :

- **25,8 M€** pour la **construction du pont Simone-Veil** afin de financer les travaux préparatoires et les premières opérations relatives à la construction de l'ouvrage,
- **13,67 M€** de contribution aux travaux d'**amélioration de la rocade** (poursuite de la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 10 et 4),
- **7,3 M€** de travaux liés à la première phase de la **consolidation du pont de pierre**,

- Les dépenses de **voirie de proximité** ont représenté **49,67 M€** en 2018, en augmentation de 1,24 M€ par rapport à l'année précédente (48,43 M€).

Les **déplacements et stationnement** ont donné lieu à 8,25 M€ de dépenses, dont principalement :

- **6,7 M€** pour finaliser la **construction du parking de la salle de spectacle Arkéa-Aréna** d'une capacité de 963 places.

Valorisation du territoire (155,36 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique Valorisation du territoire ont été principalement destinées à l'**aménagement urbain et patrimonial** (29,34 %), à l'**habitat, le logement et le renouvellement urbain** (17,93 %), à la **valorisation des atouts et création de valeur** (15,98 %), et aussi à la **politique foncière** (15,86 %).

L'**aménagement urbain et patrimonial** comptabilise 45,58 M€ de dépenses réalisées en 2018, avec notamment :

- **4,80 M€** de participation de la Métropole à la **réalisation du groupe scolaire Hortence** situé dans la ZAC Bastide Niel, selon la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec la Ville de Bordeaux et **1,27 M€** concernant les travaux de la **ZAC Bastide Niel**,

- **6 M€** versés selon le protocole cadre portant sur la réalisation de la **ZAC Garonne-Eiffel**,
- **7,77 M€** de travaux concernant le **PAE Bassins à flot** et **1,35 M€** pour le **groupe scolaire**,
- **3,41 M€** d'avances réglées selon l'avenant 1 du protocole d'accord concernant l'**aménagement de la ZAC Saint-Jean Belcier**,
- **2,20 M€** de participations dans le cadre du traité de concessions d'aménagement pour la réalisation du projet **ZAC Eysines Carès Cantinolle**,
- **1,80 M€** de participation aux équipements publics, selon le traité de concession avec la SPL La Fab, destinés à la ZAC Route de Toulouse à Bègles-Villenave d'Ornon,
- **1,79 M€** de participations à des ouvrages à réaliser dans le cadre du traité de concession avec la SPL La Fab pour l'**aménagement du secteur Libération Centre-Ville à Le Bouscat**

L'habitat, le logement et le renouvellement urbain concentrent 27,86 M€ de dépenses, dont :

- **12,4 M€** d'aides pour assurer l'équilibre de divers opérations (dont Domaine de l'Estey, résidence Intergénérationnelle à Ambarès, Ardillos, Robinson, à Mérignac - îlot 4.6A et 4.7B, résidence Rivéo, Locus Solus, îlot C11, Léon Blum, Bassin à flot îlot C10 sur Bordeaux - HEPA rue Alain Fournier à Cenon - ZAC Terre Sud à Bègles - rue de la Morandière sur Le Haillan - Les Oréjailles à Saint-Médard-en-Jalles - Résidence Autonomie à Villenave-d'Ornon - Résidence Flora de Miralh à Artigues-près-Bordeaux - rue Naudet et Triangle à Gradignan - Le Laubas, Bel Air à Parempuyre - résidence Dehez à Blanquefort - Le clos des Alisier sur Eysines - rues Ausone et Allard sur Bruges - résidence Kanopé à Pessac - résidence autonomie Bel Air sur Talence - résidence Les Villas du Verdelet à Saint-Aubin de Médoc, etc),
- **3,19 M€** de crédits délégués de l'État pour des interventions sur les logements du parc public (Domaine de l'Estey sur Ambarès-et-Lagrave, rue de Beguey sur Ambarès-et-Lagrave, Le Petit Cardinal à Bordeaux, Ardillos sur Mérignac, etc.),
- **7,04 M€** de dépenses réalisées dans le cadre de la politique de la ville (7,15 M€ en 2017), dont 1,07 M€ versé aux partenaires des contrats de ville et 5,97 M€ pour favoriser le renouvellement urbain avec notamment 2,4 M€ d'actions d'accompagnement pour Bordeaux Grand Parc, ou encore 0,63 M€ de travaux effectués dans le cadre du PNRQAD.

Concernant l'offre touristique, ce sont 22,5 M€ de participation financière versée dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1 du Parc des expositions à Bordeaux Lac.

Avec **24,64 M€** mandatés en 2018, contre 15,8 M€ en 2017, les investissements pour développer la **politique foncière** sont en forte hausse, avec :

- **17,34 M€** d'acquisitions pour constituer des réserves foncières (immeuble bâti sur le boulevard Feydeau à Cenon, immeuble bâti situé rue de Solarium à Gradignan,

une propriété agricole sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave etc.)

- **6,66 M€** d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles.

L'**aménagement de grands territoires à vocation économique** reste un poste de dépenses important (10,84 M€), avec notamment l'aménagement de la zone économique de l'**OIM Bordeaux Aéroparc** (5,78 M€) et les études et travaux d'aménagement dans le cadre de l'**OIM Innocampus** (2,83 M€).

Dans le domaine de l'**enseignement supérieur**, 10 M€ ont été versés au titre de la participation de Bordeaux Métropole à l'opération **Agglo-campus**, qui vise à rénover et redynamiser les sites universitaires.

Haute qualité de vie (54,76 M€)

Les principaux investissements effectués dans le cadre de la politique Haute qualité de vie se sont orientés essentiellement vers le domaine de l'**eau et assainissement** (65,42 %), la **prévention des risques** (15,52 %) et la collecte et traitement des **déchets ménagers** (12 %). Ils comprennent :

- **8,45 M€** de travaux de **renouvellement des réseaux d'assainissement**,
- **6,72 M€** de travaux de dévoiement de réseaux concernant la **création de la ligne D du tramway**,
- **4,26 M€** de travaux relatifs à la **réhabilitation du collecteur Lajaunie** à Bordeaux rive droite,
- **3,73 M€** d'aménagement de **réseaux structurants d'assainissement** (contrats de co-développement),
- **2,72 M€** de travaux pour développer **les réseaux locaux** (FIC).
- **2,15 M€** d'**ouvrages d'eaux usées**, dont **1,28 M€** pour les travaux de transfert des eaux usées du secteur de Brazza vers la station d'épuration de Louis Fargues.
- Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre Inondations de l'estuaire de la Gironde (PAPI), **6,05 M€** ont été consacrés aux **travaux de confortement des ouvrages de protection contre les inondations fluviomaritimes de la plaine rive droite**.

Pilotage, numérique et performance de la collectivité (47,2 M€)

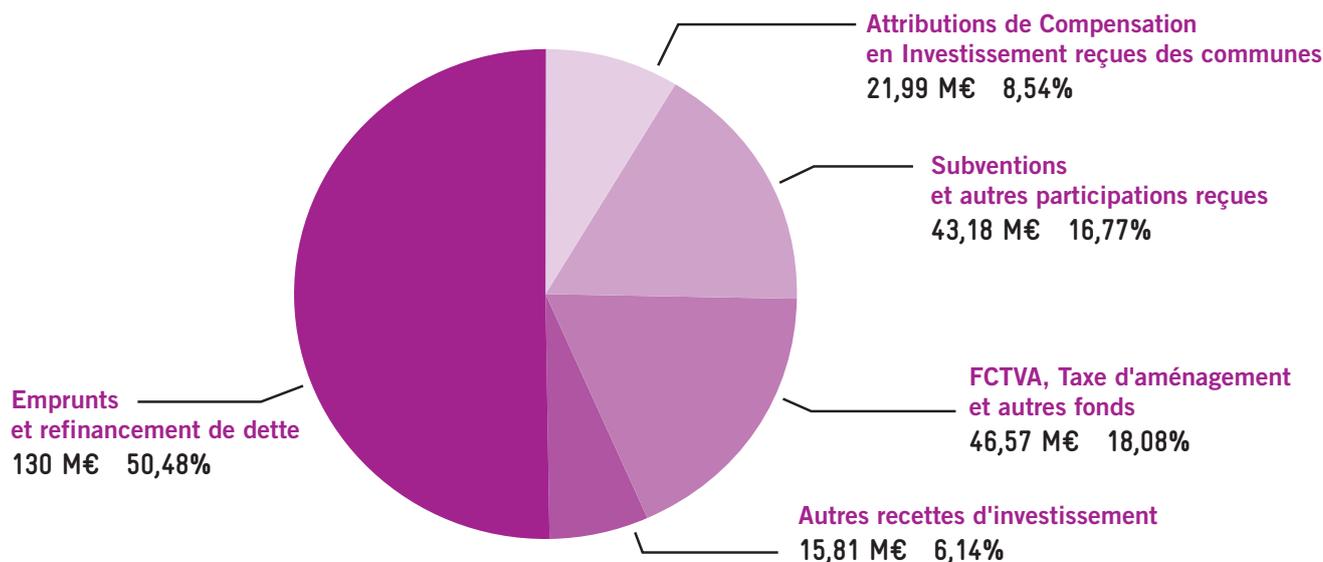
Ce sont près de **34,71 M€** qui ont été dédiés en 2018 au développement du **numérique et de l'e-administration**, contre 28,13 M€ en 2017, avec un taux de réalisation atteignant 96 %.

Les dépenses ont notamment bénéficié à l'infrastructure métropolitaine à hauteur de 26,21 M€ (dont 6,48 M€ pour les infrastructures, services centraux et hébergés, 3,54 M€ pour les services numériques et la maintenance applicative, 8,2 M€ pour des postes de travail, 1,87 M€ pour les réseaux et télécommunications).

> Des recettes réelles d'investissement en hausse, comprenant la mobilisation de 130 M€ d'emprunt.

Y compris le résultat d'exploitation affecté en réserves fin 2017 (221,05 M€), les **recettes d'investissement** s'élèvent au total à **478,60 M€**, en hausse de **+25,76 %**. Elles comprennent la mobilisation de 130 M€ d'emprunts, dont 80 M€ pour financer le développement des transports en commun.

Ventilation des recettes d'investissement (hors résultat d'exploitation affecté en réserve) :



Hors résultat d'exploitation affecté en réserves (221,05 M€) et hors emprunts mobilisés (130 M€), les recettes réelles de l'année 2018 atteignent 127,55 M€ comprenant :

- **19,70 M€ de FCTVA** versé par l'État au titre des investissements 2016, en légère baisse par rapport au montant reçu en 2017 (20,76 M€).
- **21,99 M€ d'Attributions de Compensation en Investissement (ACI)** reçues des communes
- **11,02 M€ de recettes d'amendes de police** en baisse de 3,8% par rapport au produit 2017 (11,46 M€). Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière.
- **23,51 M€ au total taxes locales d'équipement et d'aménagement**, soit une progression de 10,89% (+2,31 M€) par rapport à 2017, dont 1,72 M€ de taxe d'aménagement en secteur à taux majoré.
- **5,40 M€ de crédits délégués par l'État** pour des actions d'amélioration des logements et **3,52 M€** versés par l'État au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs pour la restauration des digues de la rive droite sud.

> Une gestion active et maîtrisée de la dette

L'**encours de dette** s'élève au total à **687,73 M€** au **31 décembre 2018**, contre 615,10 M€ au 1^{er} janvier 2018, soit une augmentation de 11,81 % qui s'explique par la mobilisation de 130 M€ d'emprunts nouveaux en 2018, dont 80 M€ mobilisés pour financer le développement des transports en commun.

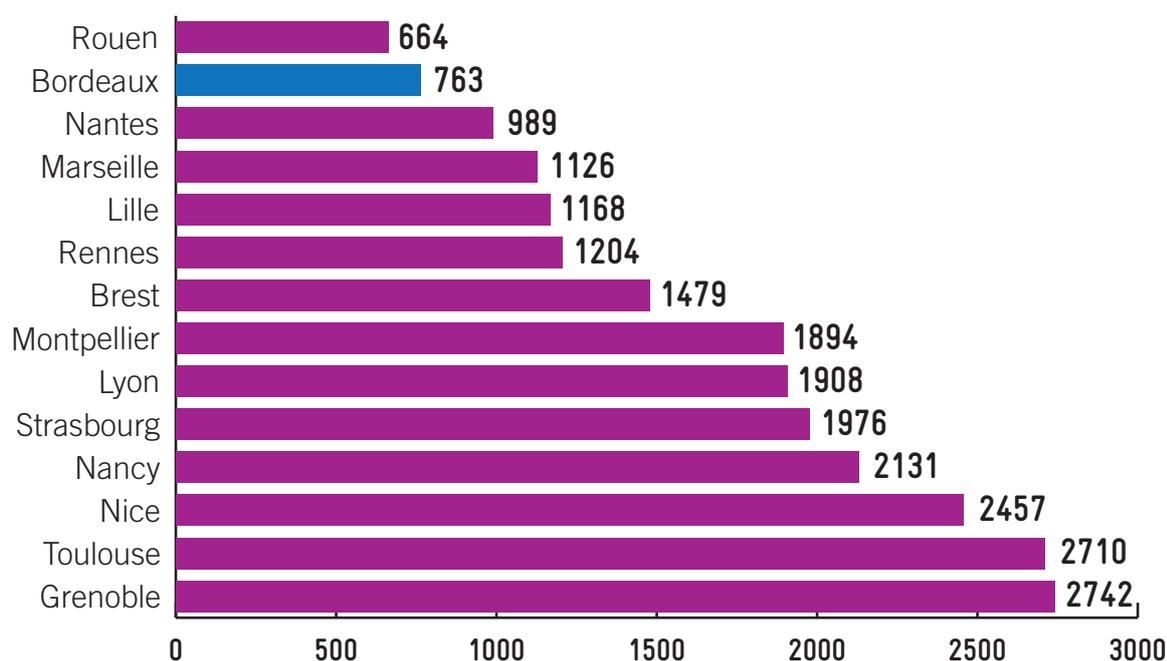
La **dette métropolitaine** présente un **profil très sécurisé** avec 94,15 % de son encours classé sans risque en catégorie 1-A et 5,50 % classés 2-B, **elle ne comporte par conséquent aucun risque selon la typologie « Gissler »**. Des conditions financières plus favorables ont conduit la Métropole à privilégier le financement de ses projets par les institutions financières nationales et européennes (CDC, BEI et Banque Postale) sur des programmes dédiés et en particulier sur la thématique transports. Pour les mêmes raisons, l'AFL, la banque des collectivités à laquelle adhère la Métropole, prend une part de plus en plus importante dans l'encours de la dette.

L'**annuité consolidée** de la dette s'élève en 2018 à **74,99 M€** contre 92,88 M€ en 2017 (qui comprenaient 17,3 M€ de remboursements anticipés d'emprunts). Elle est constituée de 57,41 M€ d'amortissement de capital (73,76 M€ en 2017) et 17,58 M€ de charges financières (19,12 M€ en 2017).

Le **taux moyen de la dette métropolitaine** s'améliore dans le cadre des négociations sur les nouveaux encours, s'établissant à **2,53 %** au 31 décembre 2018 contre 2,57 % en 2017.

La **dette par habitant** passe de 794 € à **864 € en 2018**. Sur la base des **comptes administratifs 2017** et, en ne prenant en compte que la dette du Budget principal et du Budget annexe des transports de chaque métropole, **notre Établissement affichait une dette par habitant parmi les plus faibles** (763 €), la moyenne pour l'ensemble des métropoles étant de 1 561 € à la même période.

La dette des métropoles par habitant (en €) périmètre budget principal + transports



Périmètre : CA 2017, budget principal + budget annexe transports

Enfin, l'indicateur de **capacité de désendettement** augmente **légèrement**, pour atteindre **2,29 année** à la fin de l'exercice contre 2,22 en 2017, il bénéficie d'une épargne brute en 2018 supérieure à celle de l'an passé.

La capacité de désendettement s'établit à **2,29 années** au 31 décembre 2018 pour **2,22 années** en 2017.

ANNEXES

- Budgets agrégés de Bordeaux Métropole
- Dépenses d'équipement mandatées de 2013 à 2018
- Données synthétiques de la situation financière

BUDGETS AGRÉGÉS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

> Synthèse de 2013 à 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	1 049 045 059,17	982 521 660,13	1 027 654 032,38	1 141 611 514,74	1 169 773 100,57	1 205 249 212,51
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)	1 024 800 538,78	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41	1 184 846 528,56
Dont : produits fiscaux (y compris compensations fiscales)	302 123 992,60	295 767 228,00	303 388 516,00	303 074 863,00	315 855 486,00	329 773 571,00
Fonds National de Péréquation pertes produit TP Ets France Télécom	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
DCRTP + FNGIR	97 114 007,00	97 114 007,00	97 114 007,00	99 552 192,00	97 872 838,00	97 045 666,00
Versement transports	162 357 297,66	157 489 616,91	166 648 158,25	173 136 206,38	175 668 007,95	182 389 935,33
TEOM	79 187 355,60	81 499 147,00	83 687 300,00	91 355 794,00	93 446 032,00	96 285 259,00
Attribution de compensation versée par communes	14 478 965,00	14 478 965,00	15 222 975,00	113 187 707,00	93 169 428,00	95 108 247,00
Pénalité versée par communes art. 55 Loi SRU (logts. Sociaux)	284 741,53	217 014,79	196 950,19	272 858,06	690 274,85	908 665,36
Produits de cessions	24 244 520,39	13 108 519,05	30 264 748,46	13 415 862,94	54 323 785,16	20 402 683,95
Remboursement par l'État de TVA versée à tort par Bordeaux Métropole	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Soulte versée par le CG33 pour transfert à Bordeaux Métropole voirie départ*	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Depenses courantes de fonctionnement (hors frais financiers)	646 148 502,79	672 292 073,77	659 485 235,70	810 190 758,90	818 876 611,87	867 219 481,09
Dont : personnel	125 373 435,76	132 192 744,04	132 918 414,71	222 288 665,39	237 477 035,45	244 752 122,73
Prix forfaitaire d'exploit. y.c T.P. Réseau transports	185 722 791,00	208 351 436,28	206 772 143,86	209 078 673,83	224 600 000,00	230 783 510,05
DOTATION DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE	57 508 608,76	57 968 142,05	58 315 950,90	58 899 110,41	59 370 303,29	60 035 250,69
Attribution de compensation versée aux communes	54 802 127,16	55 793 041,27	54 546 312,00	24 214 035,00	17 255 702,00	16 616 830,00
Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Fonds de Péréquation Recettes Fiscales Interco° & Communales (FPIC)	1 826 133,00	3 220 433,00	4 127 242,00	5 930 819,00	7 540 356,00	8 395 985,00
Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (Tascom,...)	186 891,97	1 559 390,72	104 435,64	7 754,90	187 189,37	258 934,48
Dotation de Solidarité Métropolitaine	35 354 639,58	35 523 957,10	34 633 470,35	33 756 391,37	33 643 085,12	33 637 779,65
Subvention d'équipement & fonds de concours						
Résultat brut	402 896 556,38	310 229 586,36	368 168 796,68	331 420 755,84	350 896 488,70	338 029 731,42
Résultat brut hors produit de cessions	378 652 035,99	297 121 067,31	337 904 048,22	318 004 892,90	296 572 703,54	317 627 047,47
Intérêts (avec paiement ICNE en N+1 compris) et frais financiers divers	15 632 369,51	18 305 420,82	20 101 417,96	15 450 969,91	19 115 296,24	17 584 966,25
Épargne brute	387 264 186,87	291 924 165,54	348 067 378,72	315 969 785,93	331 781 192,46	320 444 765,17
Épargne brute hors produits de cession	363 019 666,48	278 815 646,49	317 802 630,26	302 553 922,99	277 457 407,30	300 042 081,22
Remboursement dette en capital	49 447 771,77	58 069 376,49	63 193 960,56	109 211 962,43	59 162 063,59	57 406 254,26
Indemnités et remboursements sur autof.		6 200 641,50	34 619 043,35	0,00	14 597 792,32	0,00
Annuités d'emprunt (Capital + frais financiers)	65 080 141,28	82 655 445,95	79 956 096,06	73 686 132,34	92 875 152,15	74 991 220,51
Autres remboursement de dettes			37 958 325,81	50 976 800,00		
Autofinancement courant	337 816 415,10	233 854 789,05	250 254 374,81	206 757 823,50	258 021 336,55	263 038 510,91
Autofinancement courant hors produit des cessions	313 571 894,71	220 746 270,00	219 989 626,35	193 341 960,56	203 697 551,39	242 635 826,96
Ressources d'investissement	145 517 459,03	217 455 051,40	183 708 971,62	77 680 183,63	155 584 499,41	257 550 223,21
Dont : emprunts & avances	60 000 000,00	120 000 000,00	100 000 000,00	5 000 000,00	0,00	130 000 000,04
Dont : emprunts refinançant indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Depenses réelles investissement (- cpte 16)	493 913 526,27	469 036 708,17	468 787 330,74	378 474 320,39	545 771 426,38	580 225 308,80
Dont : dépense d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	353 313 368,27	353 313 368,27
Pour mémoire : dépense d'équipement avec subvention d'équipement en section de fonctionnement	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	353 313 368,27	353 313 368,27
Intégration ONB résultats Syndicats (3 Aires Gens du voyage / SIJALAG & SPIRD)			132 684,78	397 769,33		
Variation du fonds de roulement	-10 579 652,14	-17 726 867,72	-34 823 984,31	-94 036 313,26	-132 165 590,42	-59 636 574,68
Fonds de roulement initial (corrige* le cas échéant)	384 781 731,80	374 202 079,66	350 194 563,30	315 503 263,77	221 864 719,84	89 699 129,42
Fonds de roulement final	374 202 079,66	350 194 563,30	315 503 263,77	221 864 719,84	89 699 129,42	30 062 554,74
Ratios						

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Épargne brute / prod. de fonctionnement (hors produit des cessions)	35,42%	28,76%	31,86%	26,82%	24,87%	25,32%
Autofinancement courant / prod. Fonct. (Hors produit des cessions)	30,60%	22,77%	22,06%	17,14%	18,26%	20,48%
Annuité emprunt/ produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	6,35%	8,53%	8,02%	6,53%	8,33%	6,33%
Emprunts exercice / dépenses équipement	12,40%	26,05%	25,76%	1,42%	0,00%	36,79%
Fdr / (charges courantes fct. + Annuité dette) en jours	189	170	157	93	38	11
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	35,42%	28,76%	31,86%	26,82%	24,87%	25,32%
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonctionnement agrégées hors produit des cessions	53,63%	62,45%	61,14%	49,41%	55,14%	58,04%
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années)	1,51	2,17	1,92	1,84	2,22	2,29
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années) en ne tenant pas compte subv. Équip. & Fds de concours	1,51	2,17	1,92	1,84	2,22	2,29
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute (années) (hors produit des cessions et produits exceptionnels (remb° par l'État TVA versée à tort par Bordeaux Métropole et soulte versée par le CG33 pour transfert voirie départementale)						
Charges de fonctionnement	661 780 872,30	690 597 494,59	679 586 653,66	825 641 728,81	837 991 908,11	884 804 447,34
Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	1 024 800 538,78	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41	1 184 846 528,56
Encours dette	549 651 672,30	605 390 579,59	609 756 970,41	557 443 037,61	615 103 914,37	687 725 260,14

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT MANDATÉES

> de 2013 à 2018

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013 à 2018
Budget Principal TTC							
Cimetières	497 404,98	473 242,38	646 401,92	666 177,31	723 098,80	711 627,98	3 717 953,37
Développement économique	3 205 484,82	14 465 209,23	12 484 680,53	7 169 691,49	8 309 534,94	11 402 743,36	57 037 344,37
Enseignement	3 342 588,02	5 371 966,28	4 809 772,24	3 394 877,05	1 284 828,62	5 064 091,01	23 268 123,22
Administration générale - Moyens	22 585 581,77	14 142 184,14	11 862 462,22	20 581 487,92	41 787 610,21	44 236 695,50	155 196 021,76
Urbanisme et Habitat	25 138 584,96	34 794 875,37	40 330 721,07	35 256 319,25	67 695 542,08	75 230 261,81	278 446 304,54
Incendie et secours	1 037 819,44	1 039 790,37	923 578,94	1 284 557,52	1 269 834,76	1 408 444,52	6 964 025,55
Halles et marchés	115 240,86	51 024,86	1 123 979,18	542 837,92	781 063,44	107 490,84	2 721 637,10
Ordures ménagères (bâtiments compris)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	16 619 182,60	14 891 152,00	9 876 482,71	9 041 940,40	5 131 463,41	5 185 938,60	60 746 159,72
Autres transports (transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire, routiers, nationaux)	2 815 375,62	3 222 759,66	2 373 017,46	901 666,95	3 646 706,78	2 788 817,48	15 748 343,95
Transports (Aménagements de voirie)	4 799 625,41	3 397 093,61	6 079 821,49	7 920 689,19	13 286 831,94	4 042 206,80	39 526 268,44
Voirie	92 395 075,80	79 128 855,10	69 970 546,58	73 658 676,73	92 940 079,22	117 410 523,08	525 503 756,51
Voirie (bâtiments)	861 976,82	352 287,22	59 475,88	269 205,05	2 496 867,59	448 780,65	4 488 593,21
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	25 108,60	10 756,80	737 830,70	465 716,81	1 329 504,85	3 469 577,93	6 038 495,69
Autres réseaux	1 108 564,82	1 094 010,05	1 182 441,63	1 555 906,57	4 850 047,53	3 966 993,21	13 757 963,81
Eau et Préservation milieu naturel	1 912 563,07	2 103 830,78	3 727 623,98	3 171 910,43	16 688 464,02	11 449 580,68	39 053 972,96
Eau industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGET PRINCIPAL - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	176 460 177,59	174 539 037,85	166 188 836,53	165 881 660,59	262 221 478,19	286 923 773,45	1 232 214 964,20
Budgets Annexes							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)	10 686 564,02	13 831 293,75	14 134 077,51	12 793 116,55	7 396 844,98	6 567 871,40	65 409 768,21
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	19 659,81	16 959,70	148 576,14	9 979,77	37 277,83	0,00	232 453,25
Abattoir (TTC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (HT) Réseau hors tramway	20 165 496,36	9 361 337,79	36 767 311,89	26 615 869,95	24 933 932,58	47 363 074,67	165 207 023,24
Transports (HT) T.C.S.P. puis tramway	159 445 960,38	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	54 848 484,85	105 718 405,50	575 088 283,11
Assainissement (TTC à partir de 1997)	24 602 052,67	14 908 743,77	31 437 509,80	28 215 846,42	39 020 942,01	29 844 025,32	168 029 119,99
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 488,00	0,00	2 488,00
Crématorium (TTC)	85 729,77	2 893 010,97	1 074 365,29	1 355 583,11	185 385,26	38 312,38	5 632 386,78
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	1 974 078,23	6 139 161,21	3 185 700,37	5 904 811,46	595 996,83	160 739,23	17 960 487,33
Eau Industrielle et sa régie	0,00	1 200,00	10 913,00	45 099,18	0,00	89 400,00	146 612,18
Équipements fluviaux					80 102,00	66 596,52	146 698,52
Budgets Annexes Total investissements directs	216 979 541,24	209 156 864,39	151 192 257,80	103 576 777,82	127 101 454,34	189 848 425,02	997 855 320,61
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	393 439 718,83	383 695 902,24	317 381 094,33	269 458 438,41	389 322 932,53	476 772 198,47	2 230 070 284,81

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013 à 2018
Développement économique Fonds de concours	8 300 739,52	4 137 430,20	4 997 402,27	1 692 691,75	5 481 503,06	23 587 946,69	48 197 713,49
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	4 580 836,00	2 817 160,46	2 124 959,67	48 000,00	5 174 000,00	6 577 000,00	21 321 956,13
Administration générale - Moyens	7 866,77	2 965,40	0,00	0,00	0,00	0,00	10 832,17
Incendie et secours	0,00	0,00	194 340,64	33 562,16	43 660,18	128 771,15	400 334,13
Cimetières	49 985,24	0,00	239 910,00	143 510,00	122 356,74	94 887,87	650 649,85
Urbanisme et Habitat - Fonds de concours	28 187 917,20	29 526 685,40	31 359 712,58	32 120 754,42	45 991 214,50	23 616 687,90	190 802 972,00
Ordures ménagères et environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	99 612,66	507 838,56	2 474,50	0,00	0,00	0,00	609 925,72
Autres réseaux (réseau métropolitain télécommunications)	3 483,95	0,00	228 503,97	49 602,80	98 409,78	12 500,00	392 500,50
Transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire et routier (nationaux)	34 758 143,11	30 439 566,19	19 606 135,28	11 424 468,73	6 849 862,32	636 968,61	103 715 144,24
Voirie (fonds de concours)	1 638 467,46	3 023 013,26	6 383 473,67	5 040 344,73	8 632 887,88	14 885 119,71	39 603 306,71
Voirie (bâtiments)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 583 391,85	4 288 674,14	10 872 065,99
Eau & Asst, préservation milieu naturel	557 017,29	1 854 507,05	1 572 791,47	683 429,93	4 273 188,41	2 141 119,63	11 082 053,78
Interventions sociales - Sports, jeunesse et cultures	12 085 602,16	4 608 540,44	4 128 783,77	32 618 565,34	19 045 750,48	5 647 612,58	78 134 854,77
Parcs de Stationnement (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INTERVENTIONS INDIRECTES	90 269 671,36	76 917 706,96	70 838 487,82	83 854 929,86	102 296 225,20	81 617 288,28	505 794 309,48
TOTAL GÉNÉRAL	483 709 390,19	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	558 389 486,75	2 735 864 594,29
TOTAL B.A. Tramway	159 445 960,38	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	497 100 660,79	581 977 433,44	575 088 283,11
TOTAL GÉNÉRAL (Hors B.A. Tramway)	324 263 429,81	298 608 452,00	323 785 778,35	324 676 896,89	502 274 660,79	588 554 433,44	2 160 776 311,18
BUDGET PRINCIPAL Total investissements directs et indirects	266 729 848,95	251 456 744,81	237 027 324,35	249 736 590,45	364 517 703,39	368 541 061,73	1 738 009 273,68

DONNÉES SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

> Tous budgets confondus - Budget principal & Budgets annexes

Article R.2313-1 du CGCT

	Population	751 415	774 929	787 107	796 723	Mouvements réels				
N° Ratio	RATIOS	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	Observations	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018
1	Dépenses réelles de Fonctionnement Population	904,41	1065,44	1064,65	1110,55		679 586 653,66 751 415	825 641 728,81 774 929	837 991 908,11 787 107	884 804 447,34 796 723
2	Produit des impositions directes Population	393,65	386,07	394,73	407,00	Pleine application du nouveau régime de fiscalité depuis 2011 (CET) avec rôles supplémentaires de TP	295 796 759,00 751 415	299 179 334,00 299 179 334	310 691 704,00 787 107	324 267 928,00 796 723
3	Recettes réelles de Fonctionnement Population	1327,35	1455,87	1417,15	1487,15	Hors produits de cession (compte 775)	997 389 283,92 751 415	1 128 195 651,80 774 929	1 115 449 315,41 787 107	1 184 846 528,56 796 723
4	Dépenses d'équipement brut Population	398,76	326,59	448,78	544,51	Taux d'équipement Comptes 21 et 23	299 633 965,86 751 415	253 085 351,83 774 929	353 235 488,50 787 107	433 827 429,42 796 723
5	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Population	811,48	719,35	781,47	863,19		609 756 970,41 751 415	557 443 037,61 774 929	615 103 914,37 787 107	687 725 260,14 796 723
6	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population	236,36	208,71	193,63	189,50		177 603 096,00 751 415	161 738 416,00 774 929	152 403 657,00 787 107	150 976 450,00 796 723
6 bis	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population D.G.F. (Avec résidences secondaires)	234,30	209,96	194,77	192,95		177 603 096,00 758 021	161 738 416,00 770 330	152 403 657,00 782 465	150 976 450,00 782 465
7	Dépenses de Personnel Dépenses réelles de Fonctionnement	19,56%	26,92%	28,34%	27,66%		132 918 414,71 679 586 653,66	222 288 665,39 825 641 728,81	237 477 035,45 837 991 908,11	244 752 122,73 884 804 447,34
8	Contributions Directes Potentiel Fiscal	52,23%	50,31%	62,35%	63,35%	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F. année 2015	(*) 295 796 759,00 566 319 008,00	(*) 299 179 334,00 594 679 630,00	(*) 310 691 704,00 498 269 185,00	(*) 324 267 928,00 511 893 427,00
9	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel dette en Capital Recettes réelles de Fonctionnement	77,94%	78,34%	81,74%	79,52%	Hors renégociation de dette en capital Hors produits de cession (compte 775)	777 399 657,57 997 389 283,92	883 876 891,24 1 128 195 651,80	911 751 764,02 1 115 449 315,41	942 210 701,60 1 184 846 528,56
10	Dépenses d'équipement brut Recettes réelles de Fonctionnement	30,04%	22,43%	31,67%	36,61%	Taux d'équipement Hors produits de cession (compte 775)	299 633 965,86 997 389 283,92	253 085 351,83 1 128 195 651,80	353 235 488,50 1 115 449 315,41	433 827 429,42 1 184 846 528,56
11	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Recettes réelles de Fonctionnement	61,14%	49,41%	55,14%	58,04%	Hors produits de cession (compte 775)	609 756 970,41 997 389 283,92	557 443 037,61 1 128 195 651,80	615 103 914,37 1 115 449 315,41	687 725 260,14 1 184 846 528,56
11 bis	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Autofinancement brut	1,92	1,84	2,22	2,29	Hors produits de cession (compte 775)	609 756 970,41 317 802 630,26	557 443 037,61 302 553 922,99	615 103 914,37 277 457 407,30	687 725 260,14 300 042 081,22

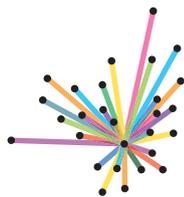
Bordeaux Métropole

Réalisation

LAPAO

Impression

L'ATELIER



BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40

www.bordeaux-metropole.fr